Nations Unies

S/PV.7670



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7670e séance

Jeudi 14 avril 2016, à 10 heures
New York

Président :	M. Liu Jieyi	(Chine)
Membres :	Angola	M. Gaspar Martins
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Bertoux
	Japon	M. Yoshikawa
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Lutte contre le terrorisme

Lettre datée du 1er avril 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/306)

16-10470 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d’actes de terrorisme

Lutte contre le terrorisme

Lettre datée du 1er avril 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l’Organisation des Nations Unies (S/2016/306)

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite les représentants de l’Afrique du Sud, de l’Algérie, de l’Allemagne, de l’Arabie saoudite, de l’Argentine, de l’Australie, du Bangladesh, de la Belgique, du Brésil, du Cambodge, du Canada, de la Colombie, de Cuba, de l’Estonie, de l’Éthiopie, de la Géorgie, de la Hongrie, de l’Inde, de l’Indonésie, de l’Iraq, d’Israël, de l’Italie, de la Jordanie, du Kazakhstan, du Kenya, des Maldives, du Maroc, du Mexique, du Nicaragua, du Pakistan, des Pays-Bas, du Pérou, des Philippines, de la Pologne, du Qatar, de la République arabe syrienne, de la République de Corée, de la République islamique d’Iran, de la Roumanie, de Singapour, de Sri Lanka, de la Suède, de la Suisse, de la Thaïlande, de la Tunisie et de la Turquie à participer à la présente séance.

Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite les personnalités suivantes à participer à la présente séance : S. E. M. João Pedro Vale de Almeida, Chef de la délégation de l’Union européenne auprès de l’Organisation des Nations Unies; S. E. M. Téte António, Observateur permanent de l’Union africaine auprès de l’Organisation des Nations Unies; et S. E. M. Ahmed Fathalla, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l’Organisation des Nations Unies.

Je propose que le Conseil invite l’Observateur permanent de l’État observateur du Saint-Siège auprès de l’Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie.

En l’absence d’objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2016/306, qui contient une lettre datée du 1er avril 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l’Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l’examen.

Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, et je lui donne la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. M. Liu Jieyi, Président du Conseil de sécurité, d’avoir organisé le débat public d’aujourd’hui sur la lutte contre le terrorisme. À l’évidence, le terrorisme et l’extrémisme violent qui peut déboucher sur le terrorisme sont tous deux au premier rang des préoccupations internationales. Je rentre de Suisse, où j’ai coprésidé, avec le Ministre suisse des affaires étrangères, Didier Burkhalter, la Conférence de Genève sur la prévention de l’extrémisme violent. Il est encourageant que de nombreux ministres et dirigeants d’organismes régionaux et des Nations Unies, ainsi que des représentants de la société civile, se soient réunis pour rechercher des solutions.

Il y a deux semaines, le Sommet sur la sécurité nucléaire, tenu à Washington, a adopté un plan d’action important en vue d’appuyer le rôle clef que peut jouer l’ONU dans l’atténuation de la menace et la gestion des mesures à prendre en cas d’utilisation par des terroristes de matières nucléaires, chimiques, biologiques et radioactives. Les récents attentats commis dans le monde entier ont détruit des vies, accentué la crainte, bafoué toutes les normes du droit international et mis en péril notre humanité commune. Le terrorisme et l’extrémisme violent sont des menaces mondiales, par-delà les cultures et les frontières géopolitiques. Ils ne sauraient être associés à aucune religion ou nationalité ni à aucun groupe ethnique.

Tout en reconnaissant l’importance que revêtent les mesures de lutte contre le terrorisme, nous devons également nous impliquer plus tôt et lutter contre les facteurs qui alimentent l’extrémisme violent. Nous savons que l’extrémisme violent se développe lorsque des groupes sont marginalisés, que l’espace politique rétrécit, que les droits de l’homme sont violés et que les personnes manquent de perspectives d’avenir et n’arrivent pas à donner un sens à leur vie. Mon Plan d’action pour la prévention de l’extrémisme violent (A/70/674) demande à chaque pays d’élaborer un plan national en collaboration avec les communautés clefs et

en mettant l’accent sur la prévention des conflits. Le Plan d’action appelle également au règlement des conflits de longue date afin de redonner espoir aux populations opprimées et d’éliminer les racines de l’extrémisme violent et du terrorisme.

Daech est passé maître dans l’art de collecter des fonds en s’adonnant à des activités infâmes et a démontré sa capacité à radicaliser et à recruter des jeunes désemparés, notamment des femmes et des filles, en utilisant Internet et les médias sociaux. Plus de 30 000 personnes issues des quatre coins du monde ont rejoint les campagnes de Daech en Iraq et en Syrie. Quand ils rentrent, ces combattants terroristes étrangers posent également une grave menace sécuritaire dans leur pays d’origine ou dans des pays tiers.

Nous devons nous employer à mettre en œuvre les dispositions pertinentes des résolutions 1373 (2001), 2178 (2014), 2199 (2015) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité, ainsi que les autres résolutions et mesures qui visent à sanctionner les groupes et individus terroristes. Nous devons également mettre en œuvre les quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies de manière globale et équilibrée, en reconnaissant que la sécurité et le respect des droits de l’homme sont complémentaires. Les États Membres doivent prendre des mesures concrètes pour couper les sources de financement que sont la contrebande de pétrole et de gaz, le commerce illicite de biens culturels, les enlèvements contre rançon et les donations reçues de l’étranger.

Nous devons également limiter la capacité à utiliser Internet et les médias sociaux à des fins abusives pour radicaliser et recruter des jeunes. Nous devons, à cette fin, rechercher des solutions mondiales et régionales en collaboration avec les gouvernements, les entreprises privées et la société civile. Les stratégies de lutte contre la menace de la radicalisation en ligne supposent également d’adopter des mesures législatives et répressives au niveau national. En outre, nous devons mettre en place une méthode efficace de gestion des communications stratégiques, en allant au-delà de la contre-propagande pour renforcer les valeurs de paix et de tolérance. Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme en a fait un objectif prioritaire de son nouveau programme quinquennal.

Pour endiguer le flux des combattants terroristes étrangers, nous devons intervenir à tous les stades – du stade initial de la radicalisation à ceux des voyages puis du retour. La résolution 2178 (2014) invite les États Membres à coopérer à cette fin et, sur la demande du Conseil de sécurité, l’Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme a élaboré le Plan de renforcement des capacités de l’ONU à lutter contre le flux de combattants terroristes étrangers, qui contient 37 propositions de projets complémentaires pouvant être mis en œuvre par 12 entités de l’Équipe spéciale. Le Conseil de sécurité a également appelé les États Membres à fournir l’assistance financière nécessaire. Si le Centre pour la lutte contre le terrorisme appuiera plusieurs de ces projets en fournissant des financements catalyseurs, il faudra mobiliser des fonds supplémentaires aux fins de leur mise en œuvre.

Nous devons également veiller à ce que les mesures de prévention de l’extrémisme violent et de lutte contre le terrorisme soient conformes à nos valeurs communes, dans l’esprit de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l’homme, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l’homme. Trop souvent, ce principe de base est violé ou pas pris en compte. Nous devons également avoir le courage de nous confronter à certaines situations difficiles, notamment l’appui que pourraient recevoir les extrémistes violents et les terroristes – directement et indirectement, voire de manière non intentionnelle – de la part des gouvernements. Qui plus est, il faut reconnaître que, trop souvent, les stratégies gouvernementales de lutte contre le terrorisme sont tellement répressives et discriminatoires qu’elles sont contreproductives, accentuent le sentiment d’aliénation des communautés ciblées et ne font qu’augmenter le nombre de terroristes.

En adoptant le Plan d’action pour la prévention de l’extrémisme violent et le Plan de renforcement des capacités, le système des Nations Unies s’est rassemblé autour d’une logique intégrée pour soutenir la lutte des États Membres. Dans la perspective de l’examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies auquel l’Assemblée générale procédera cette année à l’occasion du dixième anniversaire de son adoption, j’espère que les États Membres parviendront à se mettre d’accord sur une résolution ferme qui renforcera l’unité internationale face aux divisions que cherchent à créer les groupes terroristes et les extrémistes violents.

Le Conseil de sécurité a un rôle clef à jouer, et j’espère que nous poursuivrons nos efforts communs en vue d’éliminer cette menace mondiale.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens en premier lieu à remercier la Chine d’avoir convoqué ce débat public d’une grande importance à un moment où le monde et l’humanité tout entière sont confrontés à un problème d’une extrême gravité, à savoir la menace du terrorisme abject.

L’Égypte a une vaste expérience en matière de lutte contre le terrorisme, et ce depuis les années 20. Nous réitérons donc qu’il importe d’adopter une approche globale pour lutter contre le terrorisme et s’attaquer à toutes les causes du terrorisme et de l’extrémisme qui conduit à la violence et au terrorisme, que ces causes soient politiques, économiques, sociales ou idéologiques, notamment l’islamophobie, ou qu’elles soient liées à des politiques qui exacerbent la marginalisation des minorités dans certains pays et la discrimination fondée sur la race et l’origine ethnique. Au nombre de ces causes il y a également l’incitation à s’en prendre aux religions et à leurs messagers, ainsi que la poursuite de l’occupation qui s’accompagne de son lot quotidien de violations des droits de l’homme, de confiscations de terres et d’étouffement des espoirs de liberté et de dignité des peuples vivant sous occupation. D’autres questions restent également en suspens.

Par ailleurs, une approche globale signifie également qu’il faut lutter contre l’ensemble des organisations et groupes terroristes, où qu’ils se trouvent et sans discrimination, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et du droit international. Nous devons garder à l’esprit que ces groupes terroristes adoptent la même idéologie et la même approche, qui se basent sur le recours à la force et à la violence pour parvenir à leurs fins. Dans le cadre de cette vision, nous avons constaté comment les groupes terroristes ont perfectionné les outils qu’ils utilisent pour propager leurs idées et leurs crimes, recruter des affiliés et obtenir des financements. En outre, ces groupes terroristes agissent très rapidement et ont une capacité de manœuvre hors pair. Par conséquent, à l’avenir, nous devons nous concentrer sur les points suivants.

Premièrement, nous devons veiller à ce que les résolutions et les recommandations adoptées dans le cadre de l’ONU soient traduites en mesures concrètes qui ont un impact sur le terrain. Il convient également de mettre en place des projets pour renforcer les capacités dans plusieurs pays, sur la base du principe de l’appropriation nationale.

Deuxièmement, il faut lutter de manière globale contre les messages et les idéologies des organisations terroristes, notamment Daech, l’EIIL, Al-Qaida et tous les autres groupes terroristes qui leur sont affiliés.

Troisièmement, il faut mettre pleinement en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité relatives au financement du terrorisme. Il faut de la volonté politique de la part de la communauté internationale pour obliger les pays qui financent et appuient le terrorisme à mettre un terme à ces activités, tout en aidant les pays à renforcer leurs capacités afin qu’ils puissent s’acquitter de leurs obligations découlant de ces résolutions.

Quatrièmement, le phénomène des combattants terroristes étrangers est l’une des plus graves dimensions de la menace terroriste. Il s’agit d’un phénomène multidimensionnel qui peut être attribué à plusieurs causes et d’un exemple des problèmes que nous devons résoudre. Par conséquent, les efforts déployés au niveau national, ainsi que les efforts conjoints et la coordination sont de la plus haute importance. À cet égard, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2178 (2014), la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a publié plusieurs rapports pertinents et en juillet 2015, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste a adopté des lignes directrices pour lutter contre ce phénomène. Malgré tous ces efforts, le plus important demeure l’application de tous ces instruments. Cela doit s’accompagner d’une volonté politique pour mettre un terme à l’afflux des combattants terroristes étrangers dans les zones de conflit. Il convient également d’adopter une position ferme contre les parties complaisantes.

Cinquièmement, la communauté internationale fait face à un problème de taille. Même si nous insistons sur la nécessité de respecter le principe de liberté d’opinion et d’expression, Internet et les médias sociaux font désormais partie des moyens les plus convoités et les plus utilisés par les organisations terroristes, notamment par Daech et Al-Qaida, précisément à des fins de terrorisme. La communauté internationale ne peut pas rester indifférente et silencieuse face à ce problème, sur la base des différences qui existent entre les lois internes et les critères appliqués dans différents pays. Nous devons trouver un terrain d’entente pour faire face à ce problème dangereux, sans porter atteinte au principe de liberté d’opinion et d’expression.

Sixièmement, il importe que l’ONU joue le rôle qui lui revient pour lutter contre le terrorisme, étant donné que l’Organisation est le cadre dans lequel

nous devons mener notre action dans ce domaine. Le cinquième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies sera l’occasion de discuter en détail de ce rôle. Je voudrais indiquer que parmi les points les plus importants dans ce domaine figurent l’amélioration de la coordination entre les entités des Nations Unies concernées par la lutte contre le terrorisme, la coordination entre les Nations Unies et les organisations régionales, ainsi que les efforts consentis en dehors du cadre de l’ONU en vue de partager les expériences et d’éviter les contradictions ou le gaspillage d’efforts. Ceci doit se refléter également dans la structure et les responsabilités du Secrétariat. Par ailleurs, il est essentiel de mobiliser des ressources adéquates pour financer les projets de renforcement des capacités des États pour lutter contre le terrorisme et l’extrémisme violent qui conduit au terrorisme.

Enfin, je voudrais réitérer que l’élimination du terrorisme exige d’abord de la volonté politique et le respect du droit international en vue d’une mise en œuvre efficace des résolutions du Conseil de sécurité, ainsi que la promotion, la coordination et la mobilisation des ressources financières adéquates. Dans ce cadre, l’Égypte, en sa qualité de Président du Comité contre le terrorisme, met tout en œuvre pour obtenir des résultats tangibles dans la mesure du possible s’agissant de tous les aspects ayant trait à la lutte contre le terrorisme. À titre d’exemple, je citerai les réunions extrêmement utiles et précieuses qui ont été organisées en vue de la réalisation de cet objectif, comme la réunion conjointe qui s’est tenue récemment, les réunions qui seront organisées conjointement avec le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l’EIIL (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés et la réunion qui a été organisée en vue de susciter l’appui nécessaire à la mise en œuvre des projets de renforcement des capacités techniques en Iraq en matière de lutte contre le terrorisme.

M. Van Bohemen (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Chine d’avoir pris l’initiative d’organiser ce débat public, qui nous offre une excellente occasion de nous pencher sur l’un des défis les plus graves et les plus complexes auxquels la communauté internationale est confrontée. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé.

Le terrorisme mondial n’est pas un phénomène nouveau. Toutefois, la menace qu’il représente aujourd’hui est sans précédent de par son ampleur, sa portée et son coût humain. Les deux dernières années ont été parmi les plus sanglantes que le monde ait jamais connues. Partout dans le monde, presque chaque jour, des attaques aveugles détruisent la vie des citoyens ordinaires, laissant un climat de traumatisme et de peur dans leur sillage. S’il est vrai que ce carnage ne touche qu’un nombre relativement limité d’États jusqu’à présent, l’émergence de nouveaux réseaux mondiaux dangereux, qui se servent ingénieusement de technologies modernes des communications, signifie qu’aucun pays ne peut se considérer comme étant à l’abri de cette menace. Il n’existe pas de solutions rapides ni de solutions simples.

Ce qui est clair cependant, c’est que la coopération internationale est plus que jamais essentielle pour protéger nos collectivités. L’ONU a un rôle central à jouer pour veiller à ce que nous restions unis dans notre détermination et pour appuyer une approche coordonnée et efficace aux niveaux national, régional et mondial. Au fil des ans, une série de mesures, telles que la désignation des terroristes et des organisations terroristes et des mesures visant à réprimer le financement du terrorisme, ont été prises pour faire face à cette menace. Il faut faire davantage pour veiller à ce que ces mesures soient mises en œuvre efficacement.

Certes, le Conseil a un rôle clef à jouer, notamment par l’entremise de ses comités des sanctions, mais les États Membres et d’autres acteurs, tels que le Groupe d’action financière, ont un rôle essentiel à jouer dans ces efforts. La réunion d’information qui est en cours en ce moment même dans une autre salle ici au Siège, au cours de laquelle le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l’État islamique d’Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés et le Président du Comité contre le terrorisme vont faire des exposés, représente une autre occasion de se pencher sur ces questions. La coopération en matière de sécurité a un rôle important à jouer, en particulier en ce qui concerne la lutte contre des groupes tels que Daech, les Chabab et Boko Haram qui cherchent à imposer leur volonté par la peur et la force.

La Nouvelle-Zélande apporte sa contribution en appuyant le Gouvernement iraquien dans ses efforts pour lutter contre les forces de Daech sur son territoire. Néanmoins, les mesures de sécurité à elles seules ne constituent pas une solution efficace et durable face à la menace terroriste. Il demeure crucial d’adopter une approche globale, qui traite également des facteurs

sous-jacents de l’extrémisme violent. Comme le Secrétaire général vient de nous rappeler, l’examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, prévu pour cette année, sera l’occasion d’évaluer si les structures, les mécanismes de partage d’informations et les ressources actuellement disponibles permettent de promouvoir une coopération effective et efficace au sein de l’ONU, entre les États membres et avec les acteurs concernés au sein du secteur privé et de la société civile.

Le Conseil devrait également envisager de prendre des mesures pour renforcer l’architecture des Nations Unies de lutte contre le terrorisme, donner l’impulsion aux mesures qui s’imposent et s’assurer que tous les efforts du système sont bien coordonnés et ne se chevauchent pas, tout en facilitant un renforcement efficace des capacités. Le Conseil a également un rôle important à jouer pour identifier et combler les lacunes les plus graves dans les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme. À cet égard, je voudrais attirer l’attention sur deux éléments spécifiques qui, à notre avis, méritent une attention particulière dans les mois à venir.

Premièrement, nous devons prendre des mesures efficaces face aux défis posés par le flux croissant des combattants terroristes étrangers qui retournent dans leur pays d’origine ou qui se rendent dans des pays tiers. Le Conseil a pris des mesures décisives dans sa résolution 2178 (2014) pour faire face au problème du flux de combattants terroristes étrangers dans les zones de conflit. En ce moment où il y a environ 30 000 combattants étrangers actifs en provenance de plus de 100 pays et où le vent est en train de tourner pour ce qui est de la bataille pour les territoires, nous devons adopter des stratégies nous permettant de faire face aux énormes défis sociaux et aux risques de sécurité qu’entraînera le retour des anciens combattants. Il sera essentiel de prendre des mesures liées à la sécurité et à l’ordre public, mais la réhabilitation et la réinsertion doivent également jouer un rôle important dans notre riposte, si nous voulons prévenir de nouveaux cas de marginalisation et de radicalisation. Nous devons aussi veiller à ce que notre réponse soit compatible avec les valeurs fondamentales de l’Organisation et profondément ancrée dans ces valeurs, à savoir le respect de l’état de droit et des droits fondamentaux de l’homme. La coopération internationale sous forme de partage des renseignements, d’échange de bonnes pratiques, de coopération judiciaire et de renforcement ciblé des capacités a aussi un rôle central à jouer. On ne saurait laisser les pays qui sont les plus exposés à cette menace relever, seuls, ces défis.

Deuxièmement, le Conseil doit jouer son rôle en mettant en œuvre les recommandations contenues dans le Plan d’action du Secrétaire général pour la prévention de l’extrémisme violent (A/70/674). Nous ne pouvons espérer contrer la menace sans précédent à laquelle nous sommes actuellement confrontés sans réduire l’attrait que présente le discours terroriste et sans nous attaquer aux facteurs qui poussent de jeunes gens vulnérables à rejoindre ces groupes. Il s’agit d’une entreprise de long haleine, qui s’étale sur des décennies et des générations et qui requiert une volonté de renforcer la cohésion sociale et l’engagement social et de promouvoir des communautés ouvertes et tolérantes. Il nous faut des réponses nationales adaptées aux circonstances spécifiques de ces pays et de ces communautés.

Le Conseil doit aussi étudier le rôle qu’il pourrait jouer en appui à ces efforts, et comment son action, ses déclarations et ses décisions peuvent appuyer notre riposte collective visant à contrer ces discours insidieux. Ce sont là des questions qui, nous pensons, méritent d’être sérieusement examinées par le Conseil.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, ainsi que la présidence chinoise du Conseil d’avoir convoqué cette importante séance et d’avoir distribué la note de cadrage (S/2016/306, annexe) pour guider le présent débat public, qui offre à l’ensemble des Membres de l’ONU l’occasion de réaffirmer leur détermination à lutter contre le terrorisme – un fléau que la communauté internationale dans son ensemble doit contenir et éliminer si nous voulons vivre dans un monde plus juste et plus pacifique, et le bâtir. Nous remercions aussi le Secrétaire général d’avoir partagé avec le Conseil ses observations sur une question qui est devenue une source de vive préoccupation pour nous tous.

En effet, le terrorisme constitue une menace sérieuse pour la paix et la sécurité internationales et un défi sans précédent du fait des caractéristiques qu’il a prises et de son ambition de conquérir et d’administrer des territoires en application d’un programme visant à ramener les populations à l’âge des ténèbres et de l’obscurantisme, en contradiction totale avec les règles de vie civilisée et au mépris total de la diversité culturelle, raciale ou religieuse. Les terroristes d’aujourd’hui, avec leur interprétation rétrograde de la religion, ont transformé le monde actuel en un endroit où il est dangereux de vivre.

En Afrique, le terrorisme se propage à grande échelle et dangereusement. Boko Haram au Nigéria, Al-Qaida et ceux qui lui sont affiliés au Maghreb islamique, Ansar el-Charia et le Front l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) en Libye et les Chabab en Somalie sèment sans pitié souffrances, mort et terreur. La région du Sahel, le Mali, la République centrafricaine et la République démocratique du Congo sont aussi prise pour cible par des groupes terroristes dans un déchaînement de malfaisance et de destruction. C'est une situation troublante qui menace la paix, la stabilité et la sécurité partout sur le continent.

Ces dernières années, l'on a constaté une évolution inquiétante, liée au nombre croissant d'individus impliqués dans les conflits dans le monde. Elle nourrit un nouveau type de « terrorisme international », donnant lieu à la montée du phénomène des combattants terroristes étrangers, qui est sans précédent. Des groupes terroristes comme Al-Qaida, le Front el-Nosra, l'EIIL, Boko Haram et d'autres continuent de recruter de nouveaux partisans ou d'enlever sauvagement de jeunes garçons pour les transformer en combattants terroristes partout dans le monde. Cette situation a alerté la communauté internationale sur la nécessité d'identifier les causes profondes de ce phénomène et d'y remédier, ainsi que d'adopter les meilleures approches pour lutter contre cette tendance inquiétante.

Il est entendu que le règlement des conflits en cours, essentiellement en Syrie, en Iraq, en Libye et au Mali, aurait une influence directe sur les forces motrices du terrorisme de l'EIIL, dans la région du Sahel et ailleurs, où les terroristes ont prêté allégeance au califat autoproclamé de Syrie et du Levant.

Le rapport du Secrétaire général (S/2016/92) sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace formule des recommandations pertinentes sur les mesures que les États Membres et l'ONU doivent prendre pour déjouer ces menaces sans précédent. Le rapport nous rappelle que si la responsabilité de déjouer la menace de l'EIIL incombe au premier chef aux États Membres, ces derniers ne sont pas en mesure de le faire en agissant seuls. La dimension planétaire prise par les menaces terroristes requiert des réponses mondiales, dans lesquelles l'ONU et les organisations internationales peuvent jouer un rôle crucial en adoptant une approche globale, concertée et coordonnée.

Une telle approche stratégique vise à renforcer la capacité des États à lutter contre le terrorisme en empêchant et en perturbant son financement; en appliquant pleinement les régimes de sanctions imposés par le Conseil de sécurité aux organisations terroristes; en resserrant la coopération en matière d'application des instruments liés à la criminalité transnationale organisée étant donné son lien organique avec le terrorisme; et en renforçant le renseignement financier lors des enquêtes sur les activités terroristes. Elle vise aussi à lutter contre le recrutement de terroristes potentiels via Internet et à utiliser Internet pour prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent, prévenir, empêcher et ériger en infraction les déplacements des combattants terroristes étrangers, traiter la question des terroristes étrangers retournant dans leurs pays d'origine, nuire à la capacité des terroristes à planifier et à mener des attaques, et protéger le patrimoine culturel détruit de façon scandaleuse par les groupes terroristes.

Nous réaffirmons que l'Angola est pleinement déterminé à lutter contre la menace que représente le terrorisme. Le Gouvernement angolais a créé l'Observatoire national de lutte contre le terrorisme, qui, placée sous la coordination du Ministère de l'intérieur et formé d'une groupe d'experts multisectoriels issus de différents ministères, notamment de la défense et de la sécurité, est chargé de détecter les menaces terroristes potentielles ou réelles.

La résolution 2178 (2014) énonce des mesures concrètes pour encourager la communauté internationale à lutter contre les combattants terroristes étrangers, notamment en adoptant des législations pertinentes au niveau national. La législation angolaise prévoit de lourdes peines de prison pour quiconque collabore avec un groupe terroriste, que ce soit en lui fournissant des renseignements ou du matériel, notamment des armes, des munitions, des moyens pour commettre des crimes, un abri et des lieux de réunion, ou en aidant à recruter des membres pour les organisations terroristes.

La coopération internationale est un outil fondamental de lutte contre la menace terroriste et, à cet égard, la résolution 1373 (2001) fournit des directives pour promouvoir la coopération en matière de lutte contre le terrorisme. En application de ces directives, l'Angola coopère avec les États membres de la Communauté des pays de langue portugaise et les organisations sous-régionales, à savoir la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Communauté économique des États de l'Afrique

centrale, en matière d’échanges de renseignements et dans les domaines administratif et judiciaire aux fins de la prévention et de la lutte contre le terrorisme. Un Centre régional d’alerte rapide a été mis en place pour améliorer la communication entre les 14 États membres de la Communauté de développement de l’Afrique australe. Le Comité des services de renseignement et de sécurité africains représente, au niveau de l’Union africaine, un mécanisme de coopération, de coordination et d’échange d’informations. Au plan bilatéral, l’Angola coopère avec le Centre africain d’études et de recherche sur le terrorisme, situé à Alger.

Concernant le financement du terrorisme, le Parlement angolais a adopté la Loi sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, ainsi que la Convention sur la prévention et la lutte contre le terrorisme de l’Union africaine. En outre, un certain nombre de mesures juridiques ont été prises, comme la ratification de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme et la Loi de lutte contre le terrorisme et le blanchiment d’argent. Dans le but de centraliser et traiter toutes les informations relatives au blanchiment d’argent et au financement du terrorisme, l’Angola a créé une cellule de renseignement financier au sein de la Banque nationale.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que l’Angola est déterminé à continuer de travailler aux côtés de l’ONU pour mettre en œuvre les résolutions, programmes et plans d’action pertinents qui visent à prévenir et lutter efficacement contre la menace que fait peser le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d’avoir convoqué ce très important débat et d’avoir élaboré une note de cadrage (S/2016/306, annexe) très claire à cet effet. Je remercie le Secrétaire général de nous avoir fait part de ses préoccupations croissantes face aux actes terroristes de plus en plus fréquents perpétrés en de nombreux points en proie aux difficultés et face à la capacité du terrorisme de se dissimuler à l’abri de tout soupçon dans de nombreuses régions du monde. Nous attendons avec intérêt le prochain examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et notre débat de ce jour nous permettra d’articuler nos inquiétudes communes concernant les raisons pour lesquelles nous devons agir ensemble pour faire face à cette malédiction qui pèse sur l’humanité.

Nous nous associons à la déclaration que prononcera le représentant de l’Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Depuis 1972, l’ONU a consacré des ressources et une attention considérables aux difficultés auxquelles se heurtent la paix et la sécurité internationales du fait du terrorisme et des auteurs d’actes terroristes. Nous avons tous vu les visages mouvants du terrorisme international et de ses causes perverses. Au fil des années, notre réponse – qu’elle ait émané du Conseil de sécurité, de l’Assemblée générale ou d’autres organes – s’est traduite par un large corpus de lois, normes et règles importantes constitutives du droit international. Parmi ces dernières figurent des instruments juridiques ou autres – déclarations, conventions, résolutions, stratégies ou plans d’action –, sans parler de la création et des travaux en cours d’institutions et structures telles que l’Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et les Comités du Conseil de sécurité lui-même, créés par les résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l’État islamique d’Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste et la résolution 1540 (2004), entre autres.

Les efforts déployés au niveau international se reflètent de plus en plus dans des initiatives régionales, en particulier en Asie du Sud-Est. L’Association des nations de l’Asie du Sud-Est a compris qu’il était nécessaire que la région agisse de manière unie et collective et a mis en place sa propre convention de lutte contre le terrorisme, laquelle fait partie intégrante du cadre juridique et normatif de la région. En dépit de la priorité et de l’attention que nous avons accordées à cette question, et malgré l’élan favorable insufflé à la mise en place d’un cadre de coopération internationale et régionale, les attaques terroristes et les exemples d’extrémisme violent ont malheureusement augmenté ces dernières années. Fait très inquiétant, nombre des attaques perpétrées récemment indiquent une sophistication, une complexité et une coordination accrues s’agissant aussi bien de planifier que d’exécuter des attaques, ainsi que des activités de recrutement et de radicalisation menées par les terroristes. La terreur se conjugue désormais à l’horreur.

Point n’est besoin de rappeler les actes barbares et horrifiants perpétrés par les terroristes notoires que sont

Al-Qaida, Daech et Boko Haram, ainsi que leurs filiales et leurs partisans dans certaines régions d’Afrique, au Moyen-Orient, en Europe et même en Asie du Sud-Est. Nous avons vu leur capacité à détruire notre patrimoine commun. Nous avons vu leurs violations de la dignité humaine et des droits de l’homme. Nous avons vu leurs convictions hérétiques et leurs visions apocalyptiques. Nous en avons assez vu. Dans la lutte contre cette menace en vue de son éradication, nous devons mettre l’accent sur notre détermination collective à partager les responsabilités et à déployer des efforts concertés à tous les niveaux. Nous devons démanteler leurs arguments et nous ne devons pas les aider en diffusant les messages de la terreur. Notre réponse doit être énergique. Elle doit être ciblée et elle ne doit pas céder à la tentation de s’aventurer sur le terrain idéologique ni leur donner davantage de raisons de gagner des recrues supplémentaires. Notre réponse doit être ancrée dans le respect total du droit international, notamment des droits de l’homme et du droit international des droits de l’homme. Nous devons également tarir les sources qui leur permettent de financer leurs activités.

Bien que je n’aie pas l’intention de plonger dans un débat théologique, il est affligeant, pour la majorité des musulmans, que nous soyons représentés – injustement et mal – par ces hérétiques qui prétendent que leurs actes sont sanctionnés par l’islam, qui est une foi empreinte de paix et de compassion et que, paradoxalement, ils affirment professer. Il est réconfortant de noter que le monde n’est pas convaincu par leur représentation outrancièrement fallacieuse de la foi que pratiquent nombre de musulmans épris de paix. Il est donc primordial que les musulmans épris de paix et les modérés du monde musulman s’attachent sérieusement à présenter des arguments justes aux jeunes vulnérables et désenchantés, et qu’ils s’attaquent aux causes profondes afin d’endiguer le recrutement de combattants terroristes locaux et étrangers par des groupes terroristes. La voie qui mène au salut passe par les bonnes œuvres et non par un déchaînement de souffrances et par l’autodestruction.

La Malaise a commencé son combat contre la terreur dès les premières années de son existence en tant que nation. Les chapitres liminaires de l’histoire moderne de la Malaisie lui ont inculqué une expérience qu’elle peut partager, en particulier s’agissant de lutter contre les facettes politiques ou idéologiques du terrorisme. De 1947 à 1989, pendant l’insurrection, la Malaisie a été aux prises avec un conflit répondant à des motivations idéologiques, exécuté par des terroristes d’une indicible brutalité qui cherchaient à imposer leur intolérable conception politique à la population malaisienne, éprise de paix, multiethnique et multiraciale. Face à cette menace, les Malaisiens de toutes races et de toutes confessions ont dû apprendre durement la résilience et l’unité pour triompher de la terreur. Dès les premières années du conflit, le Gouvernement a été très attentif et très sensible aux besoins des populations qui, bien malgré elles, étaient prises dans le feu croisé d’un conflit essentiellement politique et marqué par un extrémisme violent, comme ceux dont nous sommes témoins dans certaines parties du Moyen-Orient et de l’Afrique aujourd’hui.

Dans l’expérience malaisienne, la paix l’a finalement emporté grâce à l’approche adoptée par le Gouvernement, qui s’est assuré une supériorité morale sur les terroristes, notamment en garantissant la sûreté, la sécurité et les possibilités de développement socioéconomique. En outre, le Gouvernement n’a épargné ni efforts ni ressources, entre autres grâce à l’assistance internationale, pour étayer sa détermination à assurer un avenir meilleur à tous les Malaisiens et un espace commun à tous sous le soleil de la Malaisie. En outre, par leur brutalité et leurs actes méprisables, les terroristes ont eux-mêmes perdu tout droit à revendiquer légitimité ou appui populaire.

Je suis fier, et à juste titre, que la Malaisie se détache comme donnant l’exemple d’une stratégie visant à conquérir les cœurs et les esprits, scrupuleusement appliquée et mise en œuvre avec succès. À l’évidence, pour apporter une réponse efficace et bénéficier d’un appui et d’une légitimité de grande ampleur parmi ceux que nous voulons protéger, il convient de veiller avec la plus grande attention à ne pas faire le jeu des terroristes. Cela exige de faire preuve de sagesse politique et de dextérité.

Pour terminer, la Malaisie reste déterminée à mener notre combat contre la terreur mondiale et le terrorisme international, et continuera à jouer un rôle constructif pour empêcher les groupes terroristes de faire peser une menace sur la société. Dans cette entreprise collective, nous ne nous épargnerons aucun effort pour défier les terroristes, pour faire tomber leurs masques et révéler ce qu’ils sont réellement : de vils criminels et des extrémistes violents. Par la grâce de Dieu, nous triompherons.

M. González de Linares Palou (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je remercie la République populaire de Chine d’avoir convoqué le présent débat, qui est malheureusement tout à la fois opportun et nécessaire.

Non seulement le terrorisme représente l'une des principales menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, mais il nous touche tous car il a une portée mondiale. De ce fait, il exige une réponse unie et concertée. C'est pourquoi la tenue de ce débat tombe à point nommé, de même d'ailleurs que l'examen de la Stratégie mondiale auquel le Secrétaire général a fait allusion.

L'examen de cette année revêt une importance particulière, premièrement, en raison de la place prédominante que le terrorisme a malheureusement prise sur la scène internationale et, deuxièmement, en raison de la nature changeante de cette menace dont on a si souvent parlé. Cette capacité d'adaptation des terroristes requiert de notre part rapidité, détermination et flexibilité. C'est pourquoi nous devons aborder les négociations sur la Stratégie mondiale avec la ferme volonté de frapper le terrorisme de manière à contribuer à sa défaite et en utilisant des outils souples et flexibles qui permettent de réagir immédiatement à ses attaques.

Quelques éléments nouveaux ont déjà été examinés par le Conseil de sécurité. C'est le cas des combattants terroristes étrangers, qui ont fait l'objet de la résolution 2178 (2014), et des principes directeurs de Madrid pour sa mise en œuvre optimale. C'est également le cas des nouvelles sources de financement dont nous avons traité dans une série d'instruments, notamment les résolutions 2199 (2015) et 2253 (2015) que nous avons adoptées l'année dernière. Un autre élément nouveau en 2015 a été la déclaration du Président sur la lutte antiterroriste à l'échelle nationale.

Nous resserrons ainsi petit à petit l'étau autour du terrorisme afin d'en venir à bout, non pas en lui portant un coup décisif, ce qui est relativement difficile, voire impossible, mais en l'asphyxiant. Pour ce faire, il est indispensable de ne pas relâcher la pression. Dans certains domaines, tels que la cybersécurité, nous avons encore une certaine marge de manœuvre pour renforcer l'efficacité de nos outils. Il est également un autre domaine, celui de la justice, dans lequel nous pouvons accroître la pression pour priver le terrorisme d'oxygène.

Durant sa prochaine présidence du Conseil, en décembre, l'Espagne a l'intention d'étudier les possibilités de renforcer la coopération judiciaire internationale. En décembre également, nous procéderons à l'examen de la résolution 1540 (2004), qui vise à empêcher l'utilisation d'armes de destruction massive par des acteurs non-étatiques à des fins terroristes. Il n'est nul besoin de souligner l'ampleur de cette menace, raison pour laquelle je me permets de demander à tous les États Membres de participer pleinement à cet examen pour que nous puissions nous doter d'un instrument réellement efficace. À cela s'ajoutent les différentes mesures adoptées par les États à l'échelle nationale. Nous avons donc dans l'ensemble suffisamment d'expériences individuelles et de pratiques exemplaires pour devenir un redoutable adversaire du terrorisme.

Je voudrais revenir à l'examen de la Stratégie mondiale pour faire quelques observations.

En ce qui concerne la prévention, qui constitue le premier pilier, nous disposons d'un outil que l'Espagne apprécie beaucoup, à savoir le Plan d'action du Secrétaire général auquel se réfère la résolution 70/254 de l'Assemblée générale, du 12 février. Ne nous enlisons pas dans des discussions byzantines sur ce qui constitue ou non l'extrémisme violent. Nous savons tous qu'il y a un aspect de l'extrémisme qui facilite et conduit au terrorisme, et c'est contre cet aspect que nous devons lutter. Dans ce contexte, nous croyons important que le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent soit mis en œuvre dans le cadre d'une approche globale, une approche qui soit également prise en compte dans le concept de lutte contre le cycle de vie de la radicalisation, que le Forum mondial de lutte contre le terrorisme a placé au centre de sa stratégie d'action.

Dans le cadre de cette approche globale, je soulignerai, pour des raisons de temps, deux aspects concrets seulement : la nécessité d'inclure tous les secteurs sociaux, et la nécessité d'élaborer des contre-arguments efficaces. Face à l'extrémisme violent, les États doivent promouvoir un mécanisme d'inclusion et de dialogue avec tous, y compris avec les communautés susceptibles d'être radicalisées, aux échelons national, régional et local. Mais cela ne se fera pas tout seul : il est nécessaire de créer des mécanismes, de concevoir des plans nationaux et des instances de coopération, comme l'indique à juste titre le Plan d'action.

Je citerai en exemple deux initiatives mises en œuvre par mon pays. Nous avons créé un centre de coordination des informations sur la radicalisation et, il y a cinq mois, nous avons lancé l'initiative « STOP Radicalisme » pour faciliter la collaboration civique. Les citoyens disposent d'une page Web, d'une adresse e-mail et d'un numéro de téléphone gratuit, qui garantissent la confidentialité et l'anonymat total. Il y a également une icône spéciale dans l'application AlertCops pour les smartphones. En cinq mois, nous

avons reçu 150 communications, dont 45 % se sont révélées mériter une enquête policière.

Dans le droit fil de cette idée, je voudrais parler des arguments que nous devons élaborer face à l’extrémisme violent. Ces arguments ne doivent pas se limiter aux aspects négatifs, mais doivent également avoir une dimension positive, en soulignant toutes les valeurs sur lesquelles tous les membres de la communauté internationale s’entendent : le pluralisme, la coexistence, le respect des différences et l’invitation à tous à participer. En ce sens, la participation des victimes, qui montrent l’exemple en ayant renoncé à la vengeance et en lançant un appel à la justice, nous offre l’une des voix les plus convaincantes contre l’extrémisme violent.

Voilà pourquoi l’Espagne, de concert avec les États-Unis, a fait entendre pour la première fois au Conseil de sécurité, en octobre dernier, la voix des victimes du terrorisme. Je tiens également à souligner le rôle des femmes dans la lutte contre la radicalisation et le terrorisme, comme il est indiqué dans la résolution 2242 (2015), adoptée en octobre dernier sous la présidence de l’Espagne également.

Par ailleurs, l’application du Plan d’action du Secrétaire général souligne la nécessité – et c’est aussi une opportunité – de renforcer la structure de la coopération internationale. C’est pourquoi nous réaffirmons l’idée que nous devons créer un poste de haut niveau de représentant du Secrétaire général contre l’extrémisme violent.

En ce qui concerne le deuxième pilier, j’ai déjà mentionné la nécessité de réagir rapidement, avec détermination et flexibilité. Je me bornerai à demander instamment aux États Membres de ne pas perdre de vue, pendant les négociations, le fait que la Stratégie mondiale a pour objectif de vaincre le terrorisme, et que c’est son seul objectif.

En ce qui concerne le renforcement des capacités, qui constitue le troisième pilier, les travaux de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, de l’Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme nous fournissent les moyens de renforcer ces capacités là où elles sont le plus nécessaires. L’engagement et la participation des États contribueront sensiblement à renforcer nos sociétés face à ce fléau.

Je me dois de terminer cette intervention par un rappel, qui mérite d’être répété, même s’il est évident, à savoir la nécessité de respecter les droits de l’homme, le quatrième pilier. Ils constituent un élément essentiel de l’ADN de nos sociétés de sorte que si nous y renoncions, même de façon indirecte ou provisoire, nous altérerions l’essence de notre mode de vie et de notre coexistence et nous donnerions aux terroristes leur première victoire.

Je voudrais conclure sur un mot dont les terroristes nous menacent souvent : il leur suffit d’avoir de la chance une seule fois, alors que nous, nous devons toujours en avoir. Ce dont ils ne tiennent pas compte, c’est que nos sociétés et nos modes de vie sont solides et sont profondément ancrés dans nos consciences. Ils ne seront pas détruits, et nous l’avons prouvé, parce que les terroristes peuvent avoir de la chance une fois, dix fois, cent fois, mais nous pouvons faire en sorte qu’ils n’aient même pas la possibilité de chercher à avoir de la chance.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d’avoir organisé le présent débat, et je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Le terrorisme est le fléau de notre époque. Nous avons un rappel presque quotidien de la brutalité et du coût humain des attentats terroristes et de l’extrémisme violent. Ils frappent de manière aveugle, dans les lieux du quotidien, un aéroport en Belgique, une école au Pakistan, un campus universitaire au Kenya, un marché en Syrie. Et derrière chaque manchette gisent des vies brisées. Beaucoup de ces histoires commencent et finissent avec les actions de Daech, son idéologie pervertie et ses fausses allégations de posséder le statut d’un État. Ces éléments sont un défi aux valeurs fondamentales des Nations Unies qui nous lient tous.

Face à cette menace et à d’autres, la lutte contre le terrorisme et la prévention de l’extrémisme violent sont devenues une priorité de chacun d’entre nous : un défi collectif auquel doit répondre une action collective. L’ONU y prend sa part. Le Conseil mène la lutte, en adoptant de nouvelles résolutions tout à fait novatrices visant à traiter le problème de Daech. Le Secrétaire général a fourni, sous la forme de son Plan d’action pour la prévention de l’extrémisme violent, un socle crucial à l’action internationale, et l’Assemblée générale continue d’oeuvrer au renforcement du consensus concernant la voie à suivre, sous les auspices de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Ces efforts, de concert avec l’action de la Coalition internationale contre l’État islamique d’Iraq et du Levant, portent leurs fruits. Daech a désormais perdu 40 % du territoire qu’il contrôlait naguère en Iraq et une portion notable du territoire concerné en Syrie. Il s’agit à présent de

maintenir cette pression. Pour ce faire, il me semble que deux priorités s’imposent : endiguer les mouvements de fonds en direction de Daech et imposer silence à son message de haine.

Lorsque nos ministres des finances se sont réunis au Conseil l’an dernier (voir S/PV.7587), nous nous sommes engagés à tarir les sources de financement dont Daech a besoin pour survivre. Nos efforts aboutissent : il voit ses financements peu à peu amputés : ses combattants réduits à des coupes de salaires. Nous avons tous un rôle à jouer pour maintenir cette pression. Le Royaume-Uni s’est joint aux efforts mondiaux visant à dégrader les ressources pétrolières contrôlées par Daech pour le priver de ces revenus illicites. Nous aidons nos partenaires de la région à renforcer leurs capacités de contrôle des frontières en barrant l’accès de Daech aux ressources et aux recrues. Nous avons au sein de la Coalition les lois les plus énergiques concernant le versement des sommes demandées dans le cadre des enlèvements contre rançon, de façon à prévenir ces actes des plus odieux, utilisés pour financer encore plus de haine.

Mais, pour verrouiller vraiment tout financement à Daech, tous les États doivent s’employer à un objectif commun, en appliquant les résolutions adoptées par le Conseil et les dispositions du régime de sanctions contre Daech et Al-Qaida. Notre action doit cibler résolument et systématiquement ces groupes terroristes. Parallèlement à cette action ciblée au niveau de leurs fonds, nous devons imposer silence à leurs messages de haine. Daech et les autres groupes utilisent Internet pour propager leurs idées et obtenir du soutien à une cadence et sur une échelle jamais vues auparavant.

Le Royaume-Uni, qui prend extrêmement au sérieux la menace que représente la propagande terroriste et extrémiste en ligne, a pris des mesures importantes pour s’y attaquer. Nous travaillons en partenariat avec l’industrie et la police pour retirer les contenus terroristes et extrémistes en ligne. Nous perturbons la circulation des idées extrémistes et terroristes au moyen du signalement direct de contenus à un service référent spécialisé et en aidant les associations de la société civile à présenter en ligne des contre-argumentaires efficaces. Depuis 2010, les signalements de contenus opérés par le Royaume-Uni ont conduit à la suppression volontaire de 150 000 contenus terroristes par l’industrie. Les demandes de suppression de contenus atteignent désormais un millier en moyenne par semaine, dont environ 70 % ont trait à Daech. Ce partenariat volontaire est l’une des nombreuses façons de s’attaquer à l’utilisation d’Internet par les terroristes sans recourir à des restrictions excessives. Nous continuerons de travailler de concert avec l’industrie pour améliorer ces méthodes, et j’espère que les autres membres y prendront également leur part.

Je terminerai pas cette réflexion. La Stratégie antiterroriste mondiale a maintenant 10 ans. Dans la dernière décennie, le terrorisme a évolué vers de nouveaux degrés de barbarie et le recours à de nouvelles tactiques pour la promotion de sa cause. Afin de maintenir nos efforts, nous devons veiller à aborder le problème de la façon la mieux adaptée possible en fonction de l’évolution et de l’apparition des tendances. C’est pourquoi le Royaume-Uni est favorable à un examen ambitieux et clairvoyant, cette année, de la stratégie des Nations Unies. Pour rester en phase avec la situation, nous devons réfléchir à la meilleure façon de structurer et de gérer les ressources de l’ONU et veiller à ce que les nouveaux programmes, notamment pour la prévention de l’extrémisme violent, disposent des ressources, des structures et de l’attention qu’ils nécessitent. Nous nous réjouissons par avance de débattre de ces différentes options et idées avec l’ensemble des États Membres au cours de l’examen, cet été, de la Stratégie antiterroriste mondiale.

Par une action collective, nous pouvons – et nous entendons bien – remédier à la menace que font peser le terrorisme et l’extrémisme violent sur la paix et la sécurité internationales.

Mme Power (États-Unis d’Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier personnellement, Monsieur le Président, ainsi que la Chine, de l’organisation de cet important débat. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé et de l’impulsion qu’il continue de donner sur cette question d’importance critique.

Par une chaude soirée de printemps, il y a à peine plus de deux semaines, les familles avaient convergé en nombre vers l’un des plus grands parcs de Lahore, Gulshan-i-Iqbal. C’était le dimanche de Pâques et il y avait dans cette foule des chrétiens venus marquer cette fête. Vers 18 h 30, un combattant-suicide est entré dans le parc et a déclenché ses explosifs près d’un terrain de jeux où des enfants jouaient à la balançoire. Soixante-quinze personnes ont été tuées, dont 29 enfants. Trois cents personnes au moins ont été blessées. À l’hôpital, par la suite, une femme nommée Nasreen Bibi attendant d’avoir des nouvelles sur l’état de sa fillette de deux ans,

blessée dans l’attentat, a déclaré à un journaliste « Nous étions juste venus passer une soirée agréable et profiter du beau temps. Quelle sorte de gens s’en prend comme ça à des petits enfants dans un parc? ».

Cet horrible attentat s’est produit moins d’une semaine après que trois bombes déclenchées à Bruxelles ont fait 32 morts innocents. La veille, une bombe avait tué à Istanbul quatre touristes. Samedi dernier, un combattant-suicide s’est attaqué à un restaurant de Mogadiscio, faisant au moins trois morts parmi les Somaliens venus prendre leur déjeuner. Ces attentats nous rappellent que la menace que font peser les terroristes ne se limite pas à un pays ou une région, qu’elle ne se limite pas aux représentants d’une seule confession – les milliers de musulmans qui en sont victimes en attestent; même dans l’attentat de Lahore, la grande majorité des victimes étaient des musulmans. Et elle ne se confine pas aux limites de tel ou tel champ de bataille, au contraire : l’ennemi cherche à s’en prendre à nous tous, partout où il le peut.

Notre riposte, face à cette menace, doit être tout aussi exhaustive et ambitieuse que le sont leurs propres ambitions. C’est pourquoi le Conseil de sécurité s’est si souvent réuni pour aborder différents aspects de cette menace et mettre au point une méthode plus complètement efficace de lutte contre le terrorisme. Au cours des deux dernières années, nous avons adopté des résolutions visant à contrecarrer l’action de Daech en Syrie, en Iraq et en Libye, à enrayer les allées et venues de masses de combattants terroristes étrangers en direction et en provenance des zones de conflit et à cibler les sources de financement clefs des groupes terroristes, telles que le pétrole, les antiquités et les enlèvements.

Nous avons également, il importe de le souligner, étendu le dialogue au-delà des diplomates, en convoquant au Conseil de sécurité la première séance de tous les temps au niveau des ministres de l’intérieur, dans l’objectif de renforcer la sécurité aux frontières (voir S/PV.7453) et la toute première séance, également, au niveau des ministres des finances (voir S/PV.7587), en vue de réduire l’accès de Daech aux différents financements. À l’Assemblée générale, nous allons entamer des négociations en juin sur la façon de mieux appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, en nous aidant de l’éclairage apporté par le Secrétaire général dans son important Plan d’action pour la prévention de l’extrémisme violent (A/70/674). Il s’agit là de mesures clefs, mais nous avons à faire à une bataille de long terme et il faut faire davantage. Nous devons redoubler d’efforts pour empêcher les groupes terroristes de recruter, radicaliser et embrigader de nouveaux aspirants au service de leur cause en traitant mieux les grands facteurs causaux de l’extrémisme violent.

Les groupes extrémistes violents prétendent représenter une solution aux régimes corrompus et autoritaires, un antidote à la marginalisation culturelle, et la voie d’un regain de pureté. Nous devons contrer leur propagande et exposer la vacuité et l’hypocrisie de ces arguments, tout en engageant le dialogue avec les populations les plus facilement sensibles à leurs avances.

Parallèlement, la communauté internationale doit également prendre toutes les mesures possibles pour dégrader et détruire les groupes terroristes qui menacent notre sécurité collective. Cet objectif est au cœur des mesures du Conseil que j’ai déjà décrites. Sur les champs de bataille, les frappes aériennes de la coalition ont ciblé les forces de Daech, les sites où il entrepose ses liquidités, son infrastructure énergétique et d’autres sites d’où il tire ses revenus. Les récentes percées militaires telles que celles pratiquées en Iraq et au Nigéria contre Daech et Boko Haram, respectivement, ont porté un coup supplémentaire aux groupes terroristes. Nous restons à l’offensive, mais il faut continuer de renforcer en même temps notre défense, notamment en accroissant l’échange d’informations et la coopération internationale, afin de perturber encore plus l’alimentation de ces groupes en combattants terroristes étrangers et en revenus. Cette coopération est également essentielle pour empêcher les terroristes de mettre la main sur des armes chimiques, par des efforts collectifs du type de la résolution 1540 (2004), dont nous devons renforcer les outils dans le cadre du processus d’examen global.

Soyons clairs, cependant, que cet engagement commun visant à empêcher l’accès des terroristes aux armes chimiques ne réduit en aucune façon notre détermination à identifier les acteurs étatiques responsables de leur utilisation. Il n’y a pas à se tromper sur la gravité de la menace terroriste, la barbarie de ses agents ou la nécessité d’employer tous les outils dont nous disposons dans nos arsenaux respectifs. Mais soyons clairs : notre lutte ne doit pas se faire aux dépens de nos convictions fondamentales inscrites dans la Déclaration universelle des droits de l’homme.

Considérons l’une des questions soulevées aujourd’hui. Il ne fait aucun doute que les groupes terroristes sont devenus dangereusement maîtres

dans l'art d'utiliser Internet et les technologies de communications pour diffuser leurs messages de haine, recruter des adeptes et les exhorter à commettre des actes de violence. C'est pourquoi tous les gouvernements doivent oeuvrer de concert pour cibler les activités criminelles en ligne qui facilitent le terrorisme, telles que les transferts de fonds illicites, la planification et la coordination des attaques, l'incitation au crime et la fourniture d'un appui matériel à des groupes terroristes. C'est également la raison pour laquelle les gouvernements doivent travailler en étroite collaboration avec les entreprises privées, qui définissent les conditions dans lesquelles elles permettront aux clients d'utiliser leurs services.

Ces efforts ciblés ne doivent pas être confondus avec les appels à restreindre l'accès ou à censurer Internet ou même, comme certains l'ont suggéré, à fermer effectivement des portions entières du Web. Ces mesures n'amélioreraient pas notre sécurité. Les activités de recrutement et de radicalisation continuent d'être menées par des contacts de personne à personne. Ces restrictions bloqueraient la libre circulation de l'information et d'autres idées, et donc limiteraient l'un des meilleurs antidotes dont nous disposons à la haine et aux mensonges propagés par des groupes terroristes. Comme l'a dit le Président Obama,

> « Les idéologies ne sont pas vaincues par les armes. Elles le sont par de meilleures idées – une vision plus attrayante et plus convaincante. »

Le défi qui nous attend est bien réel. Nous devons utiliser Internet aussi efficacement que nos adversaires pour défendre cette vision et révéler les contre-vérités de leurs idéologies. Mais l'imposition de vastes limites à Internet reviendrait à abandonner nos engagements fondamentaux en faveur de la liberté d'expression et d'opinion. Ici, aux États-Unis, l'incitation à la violence n'est pas un discours protégé, mais la plupart de ce qui est affiché sur les sites Web, même les plus virulents, et sur les médias sociaux est protégé contre la répression gouvernementale par notre Constitution, et à dessein. Comme l'a dit le juge de la Cour Suprême, Robert Jackson, « la liberté d'être diffèrent ne se limite pas à des choses qui ne comptent pas beaucoup. Ce ne serait que l'ombre de la liberté ».

Le juge Louis Brandeis soutenait que

> « la liberté de penser et de s'exprimer constitue le moyen indispensable à la découverte et à la propagation de la vérité politique ».

C'est l'État islamique d'Iraq et du Levant et Al-Qaida qui ont le plus peur de la vérité. Le fait de priver des personnes des possibilités de discuter, de débattre et de s'exprimer en ligne ne va pas accroître notre sécurité. Cela augmentera la division entre les pays, entre les personnes et entre les citoyens et leur gouvernement.

La menace que font peser les terroristes comme Daech à tous nos citoyens est claire, et l'urgence avec laquelle nous devons lutter contre eux est on ne peut plus pressante. Mais aujourd'hui, nous devons non seulement reconnaître le danger que ces menaces constituent pour notre sûreté et notre sécurité, mais le danger que nous risquions de réagir de façon excessive, au détriment de nos sociétés et de notre sécurité. Nous ne devons pas priver nos citoyens des libertés fondamentales comme la liberté d'expression, de réunion pacifique, d'association ou de religion simplement parce que les terroristes en tirent partie. Cela nous ferait précisément tomber dans leur piège. La victoire de la communauté internationale sur le terrorisme sera le résultat des efforts déterminés qu'elle mènera pour lutter contre l'extrémisme violent et pour vaincre les groupes terroristes.

J'en arrive à ma conclusion. Les terroristes du parc de Lahore que j'ai décrits plus haut ciblaient des chrétiens et espéraient créer des divisions avec leurs voisins musulmans. Toutefois, dans les jours qui ont suivi, cela n'a pas été le cas. Au lieu de cela, des Pakistanais de toutes confessions se sont réunis pour faire des dons de sang dans les hôpitaux et faire part de leur indignation et de leur solidarité. Le patron d'une cantine qui servait à manger près des attentats a déclaré : « Ce qui s'est passé est terrible. Les chrétiens sont comme nos frères et nos sœurs ». Leur réaction est le reflet de la solidarité qui s'est manifestée après d'autres attaques récentes et explique pourquoi en fin de compte les terroristes ne l'emporteront jamais. Mais leurs attaques barbares et ignobles ne nous font pas peur. Au contraire, et je pense que le Conseil l'a prouvé, elles nous unissent plus que jamais dans notre volonté de les vaincre.

M. Bertoux (France) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public, et de m'associer par avance au discours qui sera prononcé au nom de l'Union européenne.

Je souhaiterai aujourd'hui m'attarder sur trois thématiques principales qui doivent être, à nos yeux, les priorités de la communauté internationale et de l'Organisation : tout d'abord, le thème de l'extrémisme violent qui nourrit le phénomène des combattants

terroristes étrangers. Nous voudrions commencer en remerciant les Nations Unies et la Suisse d’avoir organisé une conférence de haut niveau sur ce sujet à Genève, les 7 et 8 avril dernier, qui a donné lieu à des échanges fructueux, comme l’a souligné le Secrétaire général à l’instant.

Qui sont en effet ces individus qui partent en Syrie et en Iraq rejoindre les rangs des groupes jihadistes, au premier rang desquels Daech? Ce sont des jeunes, aux profils variés – hommes, femmes, convertis, mineurs etc. – issus de plus d’une centaine de pays. En France, ce phénomène a atteint des proportions extrêmement préoccupantes, avec 600 individus présents sur zone, dont 217 femmes et 18 mineurs. Pour nous adapter à ce nouveau visage de la menace, nous avons pris d’importantes mesures.

Le Gouvernement français a adopté en avril 2014 un plan de lutte contre les filières terroristes et la radicalisation violente. Un comité interministériel est chargé de coordonner la stratégie de prévention et de traitement de la radicalisation. Le Gouvernement a également mis en place un dispositif territorial pour suivre les personnes signalées et accompagner les familles afin d’apporter une réponse adaptée à chaque cas. Enfin, la loi du 13 novembre 2014 a introduit dans notre droit plusieurs innovations majeures dont l’interdiction de sortie du territoire et l’interdiction d’entrée et de séjour sur le territoire national pour les étrangers ne résidant pas en France qui représentent un danger pour la sécurité nationale.

Au plan international, i1 est essentiel que les Nations Unies restent mobilisées pour endiguer le flux de combattants terroristes étrangers et prévenir l’extrémisme violent. La pleine mise en œuvre de la résolution 2178 (2014), ainsi que le suivi du Plan d’action du Secrétaire général pour la prévention de l’extrémisme violent sont les deux axes majeurs de cette action. Le Plan du Secrétaire général en particulier vise à unir et à mieux coordonner les efforts que nous menons tous, États Membres et Organisation des Nations Unies, aux plans national, régional et international en matière de prévention de la radicalisation, qui est une dimension essentielle de la lutte contre le terrorisme. Ce plan est la concrétisation du rôle stratégique d’orientation et de coordination que doit jouer l’ONU dans ce domaine.

Je saisis l’occasion de ce débat pour annoncer que la France co-organisera à Paris avec l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO) en septembre prochain un colloque sur la prévention de l’extrémisme violent par l’éducation. La prévention de la radicalisation des jeunes sera également l’ un des thèmes discutés au XVIe Sommet de la Francophonie à Madagascar en novembre 2016.

La deuxième priorité pour nous tous est la lutte contre le financement du terrorisme et la pleine mise en œuvre des résolutions 2199 (2015) et 2253 (2015). Le financement de Daech a été fortement affecté par les frappes de la Coalition, de sorte que le groupe s’est vu contraint de diminuer le « salaire » qu’il verse à ses combattants. Pour autant, nous ne parviendrons à assécher les finances de cette organisation qu’en accroissant la mobilisation internationale. Nous appelons tous nos partenaires à mettre en œuvre les résolutions de l’ONU et à adopter des mesures robustes. Je salue la tenue, en ce moment même, d’une réunion conjointe des Comités 1373 et 1267 sur le financement du terrorisme, en présence du Président du Groupe d’action financière.

Au niveau national, la France dispose d’un plan de lutte contre le financement du terrorisme qui poursuit trois objectifs : faire reculer l’anonymat dans l’économie afin de mieux tracer les opérations financières; ensuite, mieux surveiller, par la mobilisation des acteurs financiers dans la lutte contre le terrorisme; et enfin, renforcer les capacités de gel contre les avoirs détenus par les acteurs du terrorisme.

La France est également pleinement mobilisée dans la lutte contre le trafic d’œuvres d’art et d’antiquités. Elle a attiré l’attention des syndicats d’antiquaires sur le trafic d’œuvres d’art en provenance de Syrie et d’Iraq et sur le fait qu’il risque de contribuer au financement de Daech. Les douanes exercent une surveillance renforcée des importations de biens culturels, particulièrement ceux en provenance du Moyen-Orient. Le Président de la République a annoncé à l’UNESCO l’introduction par la France d’un contrôle douanier à l’importation des biens culturels et la création de « refuges » en France pour accueillir les biens culturels en danger. Ces dispositions sont incluses dans un projet de loi actuellement discuté au Parlement.

Enfin, la lutte contre la propagande terroriste, en application de la résolution 2253 (2015), constitue un troisième axe d’effort fondamental pour lequel une mobilisation de la communauté internationale est indispensable. L’habileté avec laquelle les terroristes utilisent Internet et les réseaux sociaux pour propager leurs messages de haine est particulièrement préoccupante. Nous insistons sur le fait que toute initiative dans ce domaine doit respecter la liberté

d’expression. Le respect des droits de l’homme et de l’état de droit, mais aussi l’éducation, l’inclusion et la cohésion sociale sont, à long terme, des facteurs clefs de toute stratégie de prévention et de lutte contre l’extrémisme violent. Il est de notre responsabilité collective d’assurer que la lutte contre le terrorisme, essentielle à la sécurité de nos concitoyens, s’accompagne du nécessaire respect des droits de l’homme.

Face à une menace d’une telle ampleur, nous n’avons d’autre choix que de renforcer la coopération internationale. Des progrès concrets sont possibles, comme le démontre l’adoption aujourd’hui même du registre des données des passagers aériens – le PNR – par le Parlement européen. Dans chacun de ces domaines, l’ONU a une très grande valeur ajoutée à apporter, qu’il s’agisse de créer des normes, de fournir une orientation stratégique ou de mobiliser la communauté internationale. L’examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies au mois de mai devra être l’occasion de poursuivre ces discussions sur la manière de renforcer la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de l’extrémisme violent. La France prendra toute sa part à ces débats.

M. Seck (Sénégal) : La délégation sénégalaise vous remercie et vous félicite, Monsieur le Président, de votre initiative d’organiser le présent débat public sur la lutte contre le terrorisme à un moment on ne peut plus opportun, si on considère la récurrence quasi métronomique des attaques terroristes un peu partout à travers le monde.

Le terrorisme international, qui ne cesse de se répandre, a atteint des proportions jamais égalées et demeure une source de préoccupation majeure pour la communauté internationale, y compris donc pour les pays de la sous-région d’Afrique de l’Ouest et du Sahel, durement frappée par les attaques, les enlèvements, les exécutions sommaires d’une violence inouïe perpétrés par des groupes armés aux appellations diverses – que ce soit les Chabab, Al-Mourabitoun, Ansar Eddine, Al-Qaida au Maghreb islamique, Boko Haram, et j’en passe – mais aux méthodes similaires dans la barbarie, semant destruction, terreur, massacre et désolation au sein des communautés.

Face à cette situation, il est urgent que la communauté internationale apporte ce soutien également à la région ouest-africaine et sahélo-saharienne dans la mise en œuvre et l’opérationnalisation des plans d’action et autres initiatives sous-régionaux, parmi lesquels la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, l’initiative de l’Union africaine visant à mettre sur pied une force africaine de lutte contre le terrorisme, le Processus de Nouakchott ainsi que le projet de force du Groupe de 5 pays du Sahel.

Pour être efficace, toute action de lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent doit d’abord s’attaquer aux causes structurelles et conjoncturelles qui sont propices à son évolution, parmi lesquelles l’ignorance, la marginalisation et la discrimination mais aussi la mauvaise gouvernance et l’absence de perspectives socioéconomiques, l’interprétation erronée, voire l’instrumentalisation de la religion, et l’emploi abusif d’un vocabulaire religieux. C’est dire que la répression et l’approche militaire ne sauraient y suffire à elles seules.

Il est donc essentiel que, d’une part, nous veillions à la mise en œuvre effective de programmes de développement et, d’autre part, nous suscitions des initiatives qui favorisent le dialogue, la tolérance, l’entente entre les civilisations, les cultures, les peuples et les religions, et que nous les mettions en œuvre.Dans tous les cas, le terrorisme ne saurait et ne devrait pas être associé à une religion, une nationalité, une civilisation ou un groupe ethnique. Il s’agit d’un fléau mondial qui a mis la communauté internationale tout entière en état d’urgence, voire en état de siège.

Dans ses efforts de mise en œuvre de mesures visant à éliminer le terrorisme international et l’extrémisme violent, le Sénégal a adopté une approche combinant prévention, coopération et réaction rapide avec, entre autres mesures, l’adoption, en 2007, de deux lois qui instituent un régime plus sévère à l’égard des auteurs d’actes terroristes et, en 2009, d’une loi qui combat le financement du terrorisme. Ces mesures viennent conforter davantage une réalité sénégalaise caractérisée par un brassage ethnique réussi, une harmonie religieuse, voire une symbiose religieuse, dans un état de droit où la démocratie, les droits de l’homme et la bonne gouvernance ainsi que la lutte contre l’impunité sont des valeurs cardinales.

Les groupes terroristes sont passés maîtres dans l’art d’utiliser Internet et les médias sociaux pour l’incitation à la violence, pour le recrutement, le financement et la planification d’actes terroristes. À cet égard, les dispositions pertinentes des résolutions 2178 (2014) et 2253 (2015) doivent être mises en œuvre de façon coordonnée, méthodique et effective par les États Membres, notamment par le renforcement de notre coopération dans le domaine du partage des

renseignements et une meilleure coopération avec les organismes privés fournisseurs de ces services, le tout en vue d’améliorer les systèmes de régulation.

Pour financer leurs activités, les terroristes exploitent astucieusement – j’allais dire cyniquement – les failles du système financier et des instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux pour collecter des fonds, y compris à travers l’exploitation illicite et la vente de ressources naturelles telles que le pétrole, les pierres précieuses, etc., et aussi les enlèvements contre rançon, la traite des êtres humains, le trafic d’armes et diverses formes d’extorsion, le pillage et la vente de biens culturels précieux.

Pour contrer ces activités, il est donc nécessaire de réadapter le système financier international en en sécurisant l’accès, d’inviter les États Membres à appliquer les normes fixées par le Groupe d’action financière en matière de financement du terrorisme et aussi de renforcer le partenariat avec le secteur privé et les organisations caritatives pour identifier les transactions suspectes. À ce sujet, il nous semble important de rappeler la recommandation faite par le Secrétaire général dans son rapport (S/2016/92) sur le niveau de mise en œuvre de la résolution 2253 (2015) pour éviter que la lutte contre le terrorisme et son financement ne porte préjudice aux migrants, aux réfugiés et aux personnes déplacées. Les pays d’origine de ces migrants ne doivent pas non plus être pénalisés, eux qui ont, en 2014, bénéficié d’un montant d’environ 400 milliards de dollars de transferts de fonds effectués par les migrants, soit plus de trois fois le montant de l’aide publique au développement.

Le recrutement par l’État islamique d’Iraq et du Levant et d’autres groupes terroristes de combattants terroristes étrangers venant d’une centaine de pays, et dont le nombre dépasse les 30 000 selon les statistiques de l’ONU, constitue un autre défi majeur auquel nous devons faire face de manière urgente, efficace et coordonnée. Ces combattants constituent une menace bien réelle, aussi bien pour les pays d’origine, de transit que de destination. Pour éradiquer ce phénomène, une meilleure coopération dans le domaine du contrôle des frontières est donc impérative. Les mesures à prendre dans ce cadre ne devraient cependant pas porter atteinte au principe de la libre circulation des personnes et des biens. C’est dans cet esprit et dans ce cadre que doit se tenir à Dakar, au mois de mai prochain, un atelier sous-régional, pour l’Afrique de l’Ouest et du Centre, sur le contrôle des frontières. La promotion du dialogue et la prévention des conflits, l’implication des populations à travers la mobilisation des jeunes, l’autonomisation des femmes, l’éducation, le renforcement des compétences et la facilitation de l’accès à l’emploi sont autant de composantes d’une bonne stratégie de prévention de l’extrémisme violent, de la radicalisation des jeunes ainsi que de leur recrutement par les organisations extrémistes.

Devant ce qui semble être une difficulté de la communauté internationale à trouver des méthodes adéquates, il est plus qu’impérieux d’adopter une approche inclusive et unie basée sur le long terme, avec un renforcement de la coopération au triple niveau sous-régional, régional et international. Dans cette perspective, il est utile que les États Membres puissent adopter en toute souveraineté des stratégies et des plans d’action nationaux inspirés de leurs réalités locales, et donc plus adaptées à leur contexte socioéconomique et sécuritaire. L’assistance de la communauté internationale, en particulier l’ONU, viendrait en renforcement de leurs capacités.

L’examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies prévu au mois de juin nous semble être une excellente occasion d’approfondir la réflexion sur l’effectivité de l’architecture onusienne de lutte contre le terrorisme ainsi que sur le contenu du Plan d’action pour la prévention de l’extrémisme violent (A/70/674) élaboré par le Secrétaire général. Ce rendez-vous est donc à saisir pour s’assurer de la pertinence de la Stratégie, qui doit s’adapter aux nouveaux défis et aux réalités actuelles.

Je ne saurais conclure sans saluer le travail remarquable de l’Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, qui regroupe 34 entités internationales intervenant dans la lutte contre ce fléau. Elle joue un rôle essentiel dans la coordination générale des efforts du système des Nations Unies. De même, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, que préside efficacement la délégation égyptienne, mérite tout notre soutien et toute notre collaboration compte tenu de ses innombrables activités déployées à travers la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, dont les recommandations contenues dans les rapports publiés à l’issue des visites de pays doivent faire l’objet d’une évaluation et d’un suivi réguliers, en parfaite intelligence avec les pays concernés.

Je voudrais pour terminer réitérer la disponibilité et l’engagement constants du Sénégal à ne ménager aucun effort dans notre combat commun contre le terrorisme, y compris dans l’entreprise encore inachevée

de l’élaboration d’une convention internationale sur la lutte contre le terrorisme, et ce d’autant plus qu’en ce qui la concerne, l’Afrique dispose déjà d’une convention régionale dans ce domaine, avec un centre de recherche dédié, qui a son siège à Alger.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je m’associe aux orateurs précédents pour vous féliciter d’avoir pris l’initiative d’organiser le présent débat et vous remercier de la note de cadrage (S/2016/306, annexe) dont nous sommes saisis. Nous remercions également le Secrétaire général de son exposé détaillé.

Inévitablement, je vais aborder des questions qui l’ont déjà été par mes collègues, et c’est pourquoi je vais quelque peu modifier ma déclaration. Quoi qu’il en soit, en ce qui concerne le procès-verbal de la séance, je demande à ce que soit prise en compte la version que nous avons remise à nos collègues interprètes.

L’Uruguay condamne fermement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Le terrorisme ne pourrait être mieux décrit que par les adjectifs méprisable, barbare et lâche. Il n’existe aucune justification politique, idéologique, philosophique, religieuse, ethnique, raciale ou de quelque nature que ce soit qui puisse le rendre légitime. Nous sommes consternés par la fréquence inquiétante à laquelle sont actuellement commis ces actes aux conséquences dévastatrices dans le monde entier. Le terrorisme contemporain a dépassé les frontières nationales et régionales pour devenir un phénomène mondial, et aucun État ni aucun être humain ne peut s’estimer à l’abri. Nous sommes horrifiés par le niveau de barbarie et de cruauté des actes criminels commis par des groupes tels que Daech, Al-Qaida, Boko Haram, les Taliban, les Chabab et d’autres. Les terroristes ne font pas de distinction entre combattants et civils. Des populations et des civils innocents sont la cible de leurs attaques ciblées et aveugles.

La menace est mondiale et la réaction doit avoir la même envergure. La communauté internationale, plus que jamais, doit se montrer unie dans l’action et la lutte contre le terrorisme, et cela exige de mener une action coordonnée. Le terrorisme est multiforme, évolue avec le temps et l’espace, et c’est pourquoi il est si difficile de le combattre. Sa puissance destructrice et les graves violations des droits de l’homme qui l’accompagnent en font une menace évidente à la paix et à la sécurité internationales. La complexité de ce phénomène, la fréquence des atrocités commises et leurs conséquences extrêmement graves exigent que la communauté internationale redouble d’efforts pour protéger ses citoyens. Nous devons renforcer et développer la coopération à tous les niveaux, entre les États et les organisations internationales, régionales et sous-régionales. Cette coopération est nécessaire pour favoriser le partage des pratiques optimales et renforcer la capacité nationale des États à prévenir et réprimer le terrorisme sous toutes ses formes.

Nous devons également envisager la participation des organisations de la société civile, du secteur privé, du monde universitaire, des institutions d’enseignement, des dirigeants communautaires et religieux, des jeunes et des femmes. Nous tenons en particulier à souligner le rôle important que jouent les femmes dans la lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent, comme l’a reconnu la résolution 2242 (2015). Nous convenons qu’il importe de garantir la protection et l’autonomisation des femmes, qui représentent un élément central de la stratégie de lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent. Nous tenons également à souligner le rôle fondamental que doivent jouer les chefs religieux dans la lutte contre l’extrémisme violent, sans oublier que les désillusions politiques et sociales, les difficultés économiques et la décadence culturelle créent un terreau fertile pour le développement du terrorisme.

Nous saluons les efforts entrepris et l’action menée par l’ONU par l’intermédiaire de l’Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et de toutes les entités des Nations Unies qui la composent, ainsi que par le Comité contre le terrorisme et sa Direction exécutive et les divers comités de sanctions. Nous appuyons la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et attendons avec intérêt les résultats de son examen en juin 2016. Nous estimons qu’il faut prendre des mesures pour renforcer sa mise en œuvre, et sommes conscients de la nécessité d’agir collectivement. Nous tenons également à souligner que la lutte contre le terrorisme doit être menée dans le respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et du droit international, en particulier le droit international des droits de l’homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire.

La prévention doit être un élément clef de toute stratégie de lutte contre le terrorisme, de même que la nécessité d’engager des poursuites contre les auteurs d’actes de terrorisme et de les traduire en justice. Chaque État a la responsabilité de prévenir l’émergence en son sein d’idéologies extrémistes qui peuvent se transformer en discours et en modes d’action terroristes.

Il importe de mettre au point des stratégies nationales de prévention, avec l’appui de l’ONU et en partageant les meilleures pratiques ou en sollicitant l’assistance technique nécessaire.

Nous nous félicitons de l’élaboration par le Secrétaire général du Plan d’action pour la prévention de l’extrémisme violent. Nous soutenons l’appel de l’Assemblée générale engageant les États à s’abstenir de financer et d’encourager les activités terroristes, de les appuyer par tout autre moyen ou de former des terroristes. Nous comprenons que les États doivent également lutter contre les complicités internes avec les groupes terroristes, où que ce soit.

La lutte contre le terrorisme doit être gagnée sur le terrain des idées et dans le cadre du droit. C’est pourquoi nous soulignons l’importance du rôle que jouent l’éducation et le débat public comme moyens de lutter contre l’extrémisme et l’intolérance. Nous devons sensibiliser le public au caractère précieux de la vie humaine et lutter contre l’indifférence. Il importe que les États se dotent de structures et de cadres juridiques stables et opérationnels. De même, il est fondamental de développer et de renforcer des mécanismes de coopération judiciaire internationale, et de promouvoir la coopération internationale dans le cadre de mécanismes efficaces de surveillance des frontières et de régimes de supervision financière.

L’Uruguay est prêt à contribuer à la lutte contre le terrorisme plus large dans la mesure du possible. Dans cette perspective, nous avons élaboré une stratégie nationale et nous mettons tout en œuvre pour remédier aux faiblesses qui ont été relevées dans nos capacités institutionnelles. L’Uruguay est conscient qu’en matière de lutte contre le terrorisme, il faut s’attaquer aux sources de financement du terrorisme et à ses liens avec la criminalité organisée, qui portent atteinte à la transparence du système économique et financier, ainsi qu’à l’ordre public et la sécurité.

L’Uruguay participe activement aux travaux des institutions multilatérales et régionales qui s’occupent des questions liées à la sécurité en général et au terrorisme en particulier et participe à l’échange d’informations et de meilleures pratiques au niveau bilatéral. Nous avons également fait des progrès importants s’agissant de notre adhésion à divers instruments internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme, dont le dernier en date est la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, qui est entré en vigueur dans mon pays le 3 avril dernier.

L’Uruguay s’emploie également à accroître ses capacités de dissuasion du terrorisme et de la criminalité organisée. Le contrôle des frontières demeure un élément primordial à cet égard. Tout récemment, l’Uruguay a mis en place des systèmes de contrôle des passagers de pointe dans les aéroports, qui sont utilisés par les services d’immigration et INTERPOL, tels que les systèmes de contrôle automatisé des frontières, d’enregistrement de dossiers passagers et de renseignements préalables concernant les voyageurs.

Combattre et éliminer le terrorisme international est une tâche complexe et de vaste portée. C’est une responsabilité qui incombe à tous les membres de la communauté internationale. Le multilatéralisme est un principe fondamental de la politique étrangère de l’Uruguay et l’axe de ses relations internationales. L’Uruguay fait face à ce défi de taille avec engagement et solidarité, dans le respect du droit international et des droits de l’homme.

M. Yelchenko(Ukraine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier d’avoir organisé ce débat public pour examiner l’une des questions les plus urgentes inscrites à l’ordre du jour du Conseil de sécurité.

L’Ukraine condamne le phénomène du terrorisme sans réserve, sous toutes ses formes et manifestations. Nous appuyons le rôle primordial que jouent l’ONU et le Conseil de sécurité pour promouvoir la coopération internationale dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, notamment dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. La mise en œuvre efficace de cette Stratégie passe par le renforcement de la coopération entre les États Membres, le Comité contre le terrorisme, l’Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et d’autres institutions et organes de la famille des Nations Unies.

L’Ukraine est partie à tous les traités visant à lutter contre le terrorisme et coopère étroitement dans ce domaine avec les organisations internationales et régionales compétentes, notamment l’Organisation des Nations Unies, l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Conseil de l’Europe, le Groupe d’action financière, et l’Organisation pour la démocratie et le développement économique.

L’État islamique d’Iraq et du Levant État (EIIL), Al-Qaida, Boko Haram, Les Chabab et d’autres ne représentent pas uniquement une menace régionale, mais bel et bien un défi mondial. Leurs idéologies

violentes constituent une menace pour l’ensemble de la communauté internationale. Mon pays condamne fermement les crimes et les violences massives perpétrés par ces groupes terroristes contre des civils, de la Syrie à l’Iraq en passant par la France et la Belgique. Nous sommes pleinement engagés en faveur des efforts de la coalition internationale visant à lutter contre cette menace mondiale.

L’escalade des conflits que nous observons actuellement est directement liée à l’afflux de combattants terroristes étrangers. Nous estimons que la responsabilité de prévenir ces flux des combattants terroristes incombe au premier chef aux pays d’origine, qui doivent les identifier et les arrêter bien avant. L’Ukraine participe activement aux efforts mondiaux et régionaux visant à endiguer le flux de combattants terroristes étrangers en luttant contre le recrutement et le transit de terroristes, conformément aux résolutions pertinentes.

Rien que durant l’année écoulée, huit points de transit de l’EIIL ont été identifiés en Ukraine et ont été fermés par les services de sécurité nationaux. Vingt et un membres de l’EIIL ont été arrêtés et expulsés vers leur pays d’origine. Au cours des deux dernières années, environ 600 citoyens étrangers se sont vu refuser l’accès sur le territoire ukrainien sur la base de renseignements faisant état de leur participation aux activités de l’EIIL.

Le terrorisme international et l’extrémisme violent représentent des menaces pour nos valeurs et principes fondamentaux, y compris les droits de l’homme, l’état de droit, la démocratie, l’égalité des chances et la liberté. Il va sans dire que la lutte contre ces menaces par des moyens militaires uniquement ne saurait avoir des effets durables. Éliminer les manifestations visibles sans s’attaquer aux causes profondes ne fait que contribuer à la propagation des attentats terroristes dans le monde entier. À cet égard, l’Ukraine appuie pleinement le plan d’action du Secrétaire général pour la prévention de l’extrémisme violent, qui est l’aboutissement des efforts internationaux dans ce domaine.

La lutte contre les activités des terroristes et des groupes terroristes n’aboutira pas aux résultats escomptés si le problème du financement du terrorisme, notamment du terrorisme appuyé par les États, n’est pas réglé. Nous insistons sur l’importance qu’il y a à déployer des efforts efficaces aux niveaux national et international pour prévenir et contrer le financement des activités terroristes et des organisations terroristes, et pour veiller à ce que les individus ou les organisations qui fournissent ces financements, sous quelque forme que ce soit ou par quelque procédé que ce soit, soient traduits en justice et punis. Ces efforts doivent se baser sur les instruments juridiques pertinents des Nations Unies et ceux qui ont été élaborés dans le cadre du Groupe d’action financière.

Garantir une coopération véritable – et pas seulement une coopération de façade – entre les États et l’assistance mutuelle de leurs services responsables du maintien de l’ordre pour prévenir le financement du terrorisme est un élément fondamental pour venir à bout de ce phénomène, qui a pris des proportions endémiques aux niveaux régional et mondial. Toute implication des organismes gouvernementaux ou des fonctionnaires s’agissant de ce crime doit amener les États à assumer leur responsabilité internationale d’engager des poursuites pour le crime de financement du terrorisme.

Dans ce contexte précis, je me dois de mentionner une question d’actualité pour l’Ukraine, qui est confrontée à des activités terroristes dans le Donbass, menées avec l’appui direct de la Fédération de Russie, depuis 2014. La politique de terreur contre les civils ukrainiens dans le Donbass est l’une des caractéristiques ignobles de l’agression russe contre l’Ukraine. La composante terroriste de la guerre non déclarée contre l’Ukraine est clairement visible et est désormais une réalité dans les zones occupées des régions de Donetsk et de Louhansk, en Ukraine.

Au cours des deux dernières années, l’Ukraine a recueilli des preuves irréfutables démontrant le caractère terroriste des organisations connues sous les noms de République populaire de Donetsk et de République populaire de Louhansk et l’implication directe de la Fédération de Russie dans les activités de ces groupes terroristes en termes de financement, d’appui et de coordination, Ces groupes ont commis de nombreux crimes et mené des activités terroristes à l’encontre des civils, en particulier à Marioupol, Volnovakha, Kramatorsk, Donetsk, Kharkiv et dans beaucoup d’autres villes ukrainiennes. Ce qui est choquant, c’est que les combattants terroristes étrangers, essentiellement en provenance de la Russie, représentent une large proportion des 40 000 effectifs environ qui constituent le groupe armé illégal qui se bat contre le Gouvernement ukrainien dans le Donbass.

Des armes et des hommes continuent d’arriver en Ukraine en provenance de la Russie en passant par des sections non contrôlées de la frontière russo-ukrainienne. La Mission d’observation de l’Organisation

pour la sécurité et la coopération en Europe qui est déployée aux points de contrôle russes sur la frontière a signalé à maintes reprises qu’un nombre important de personnes portant des vêtements de style militaire traversent la frontière dans les deux sens. En particulier, depuis le début des opérations de la Mission en juillet 2014, plus de 26 000 passages de ce type ont été signalés par la Mission, rien qu’au niveau de deux points de passage frontaliers. L’armée russe continue de former des terroristes et des combattants des groupes armés illégaux dans des camps militaires qui ont été établis dans la Crimée occupée et dans certaines régions du Donbass, ainsi que dans les régions de Rostov, de Belgorod et de Tambov sur le territoire de la Fédération de Russie.

Étant donné qu’elle a été directement impliquée dans toutes ces activités terroristes, il est clair que la Fédération de Russie viole les engagements qu’elle a contractés au titre de plusieurs instruments internationaux juridiquement contraignants visant à prévenir et à combattre le terrorisme international, y compris la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme et la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l’explosif, ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

En outre, la Russie a lancé une campagne médiatique visant à radicaliser les populations des territoires occupés du Donbass, ce qui crée un terrain fertile pour la propagation des idéologies terroristes. Qui plus est, les médias russes et les cercles nationalistes glorifient les combattants terroristes russes lorsqu’ils quittent l’Ukraine pour rentrer en Russie, alors qu’ils devraient être poursuivis en justice.

S’agissant de la Crimée, les autorités russes ont pris hier la décision de suspendre avec effet immédiat toutes les activités du Mejlis des Tatars de Crimée – leur unique organe législatif. Et il ne s’agit là encore que du énième crime commis par la Russie dans le cadre de sa frénésie génocidaire contre les Tatars de Crimée. Cet acte scandaleux perpétré par le pays agresseur a un rapport direct avec le débat d’aujourd’hui, car il ne fera que radicaliser encore davantage les Tatars de Crimée qui sont déjà très désespérés, en particulier les jeunes, avec des conséquences qu’on a du mal à imaginer. Nous appelons le Conseil de sécurité et le Secrétaire général à condamner sans équivoque cet acte illégal. C’est pourquoi nous n’avons cessé de demander à la communauté internationale d’exercer de nouvelles pressions sur la Fédération de Russie afin qu’elle mette fin à la guerre et au terrorisme au cœur même de l’Europe.

Ces dernières décennies, la communauté internationale a enregistré de remarquables avancées en adoptant des instruments juridiquement contraignants pour lutter contre le terrorisme. Mais il faut faire davantage pour prévenir et combattre ce fléau. Notre principale tâche consiste à achever le travail relatif à une convention globale sur le terrorisme international, qui viendrait compléter le cadre juridique international antiterroriste existant et fournir aux États un outil utile.

L’un des principaux obstacles à son adoption est que l’on n’arrive pas à trouver une définition claire d’un acte de terrorisme. Le règlement de ce problème permettrait à la communauté internationale de traiter plus efficacement certaines questions en souffrance, liées notamment à la demande des comptes non seulement aux terroristes et aux organisations terroristes, mais aussi aux États qui organisent, financent, encouragent, entraînent ou soutiennent directement ou indirectement des activités terroristes. À notre avis, certains principes énoncés dans la Déclaration de Genève sur le terrorisme adoptée en 1987 à la Conférence internationale sur la question du terrorisme, ainsi que la proposition avancée à la Sixième Commission de l’Assemblée générale, pourraient servir de base pour un nouvel instrument juridiquement contraignant.

L’autre aspect qui mérite de plus en de plus qu’on lui accorde une grande attention, c’est la protection des infrastructures vitales contre des attaques terroristes pouvant perturber le fonctionnement des banques et des institutions financières, les télécommunications, les services d’urgence, les transports routier, ferroviaire et aérien et l’approvisionnement en énergie et en eau et entraîner d’énormes pertes civiles. L’Ukraine pense que le Conseil de sécurité doit rapidement s’attaquer à ce problème en mobilisant les efforts de la communauté internationale pour réduire la probabilité même de telles attaques.

L’Ukraine croit fermement qu’honorer la mémoire des victimes est l’un des aspects clefs de la lutte contre le terrorisme. Si elle ne tire pas les enseignements du passé et si elle n’apprend pas aux générations futures à le faire, l’humanité sera condamnée à revivre les plus sombres chapitres de son histoire. Dans cet ordre d’idées, je voudrais rappeler l’initiative de l’Ukraine tendant à ce que soit proclamée une journée internationale de commémoration des victimes d’actes terroristes.

Enfin, nous pensons qu'il est tout à fait bien-fondé que le Conseil examine la question du fléau du terrorisme de façon systématique, plus régulièrement et au plus haut niveau possible, notamment en septembre prochain.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la délégation chinoise de son initiative de convoquer un débat public, qui vient à point nommé, sur les aspects les plus pertinents de la lutte contre le terrorisme.

C'est précisément aujourd'hui, au plus fort de la lutte contre le terrorisme en Syrie et en Iraq, que nous prenons conscience de toute la panoplie de problèmes auxquels se heurte la communauté internationale dans la lutte qu'elle mène conjointement contre le terrorisme. Nous demandons que l'on discute franchement et ouvertement de ces problèmes et que l'on définisse la meilleure manière de les régler. La activités des organisations terroristes qui se multiplient sont au cœur de l'attention du Conseil. Les résolutions 2178 (2014), 2199 (2015) et 2253 (2015) ont affiné les mécanismes des Nations Unies pour les adapter aux toutes dernières menaces posées par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), le Front el-Nosra, Al-Qaida et les groupes qui leur sont affiliés. Ces résolutions ont placé l'accent sur l'obligation qu'ont les États d'appliquer les sanctions, d'endiguer le financement illicite des terroristes et d'empêcher le recrutement par les terroristes.

Dans le même temps, malgré la convergence affichée des positions et les moyens nécessaires dont dispose le Conseil de sécurité, la lutte contre le terrorisme international est, dans les faits, loin d'être idéale. Les raisons en sont pour une grande part la propagation sans précédent de ce fléau au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Dans cette région, la poursuite des desseins géopolitiques étrangers, accompagnée d'une ingérence flagrante dans les affaires intérieures de ses États et de l'approvisionnement des forces de l'opposition en ressources, a pour résultat l'effondrement des institutions publiques, la prolifération incontrôlée d'armes et de munitions et la radicalisation sans précédent des populations locales. Plusieurs pays utilisent les terroristes et les extrémistes pour faire pression sur des gouvernements légitimes, et le deux poids, deux mesures s'est malheureusement répandu s'agissant de l'évaluation des activités des groupes radicaux, ce qui a conduit à la montée de groupes comme l'EIIL et le Front el-Nosra. Cette politique du deux poids deux mesures est aussi, hélas, manifeste dans la mise en œuvre des décisions prises par le Conseil de sécurité.

Le gros des produits pétroliers, des antiquités et d'autres articles exportés par l'EIIL à partir des territoires contrôlés par ces groupes transitent par la Turquie, du fait de sa complaisance ou de son inaction. Les frontières de la Turquie avec l'Iraq et en particulier avec la Syrie sont les principales voies de passage pour les combattants terroristes étrangers et les armes, dont la plupart se retrouvent dans les mains des terroristes. À cet égard, nous pensons qu'il est pertinent, au nom de la lutte contre le terrorisme, d'envisager la fermeture de la frontière entre la Turquie et la Syrie. Nous pourrions aussi envisager d'imposer un embargo économique et commercial global à l'EIIL.

La Turquie estime qu'elle est en train de faire tout ce qui est nécessaire pour endiguer le flux des fournitures destinées aux terroristes; on pourrait le vérifier par un mécanisme de surveillance indépendant. Nous engageons par conséquent la Turquie à inviter volontairement des observateurs internationaux indépendants à sa frontière avec la Syrie et au port de Ceyhan. Nous ne voyons jusqu'à ce jour aucune autre explication à la mauvaise foi dont la Turquie fait montre s'agissant de respecter ses obligations au titre des résolutions du Conseil de sécurité que sa volonté de poursuivre ses propres desseins en Syrie et en Iraq.

Dans le cadre de l'action que nous mènerons conjointement à l'avenir, nous devons tenir compte de certaines menaces terroristes spécifiques apparues ces dernières années. Nous insisterons à cet égard sur la menace d'emploi d'armes chimiques par les terroristes. Des éléments de plusieurs groupes terroristes radicaux ont déjà utilisé à plusieurs reprises, ces dernières années et pas plus loin que l'année dernière, des agents chimiques à toxines. On sait que l'EIIL a utilisé du gaz moutarde à Deir ez-Zor.

La Russie n'a eu de cesse d'exprimer sa préoccupation quant au fait que les groupes terroristes qui prolifèrent au Moyen-Orient ont développé une énorme capacité de mener une guerre en utilisant ces substances toxiques. Nous pensons que le Conseil n'use pas de tous les moyens dont il dispose pour contrer cette menace. Hier, avec nos partenaires chinois, nous avons déposé au Conseil de sécurité, un projet de résolution qui précise le volet antiterroriste du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies chargé d'identifier ceux qui ont utilisé des armes chimiques en Syrie, conformément à la résolution 2235 (2015). Nous

espérons que le Conseil adoptera rapidement ce projet de résolution.

Pour l’instant, la principale phase des opérations menées par les forces aériennes russes contre l’EIIL et les autres groupes terroristes en territoire syrien est terminée. Nos forces ont mené à bien leur mission et atteint tous les objectifs qui leur avaient été fixés. Les terroristes ont subi des dégâts considérables et se sont retirés de nombreuses régions du pays. Un symbole frappant du retrait de l’EIIL aura été la libération de la ville antique de Palmyre par les forces syriennes, avec un appui russe.

Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour défaire complètement les terroristes. Nous appelons une fois de plus les États à renforcer la coordination et la coopération pour vaincre l’EIIL, le Front el-Nosra et les groupes qui leur sont affiliés. C’est nécessaire et doit se faire sans pratiquer le deux poids deux mesures et en permettant à l’ONU de jouer un rôle central dans la coordination en se fondant sur le droit international.

Je ne peux pas ne pas réagir à ce que vient de dire le représentant de l’Ukraine. Malheureusement, la délégation ukrainienne utilise encore une fois le Conseil pour diffuser sa propagande antirusse. Je trouve que certaines des déclarations faites sont absolument scandaleuses. Personne n’y gagne : ni le Conseil ni la diplomatie ukrainienne. Il importe de respecter l’ordre du jour, qui n’est pas consacré à la situation en Ukraine. Des attaques à large échelle ont été menées dès 2014 contre des civils dans la partie est du pays par les personnalités politiques de Kiev qui sont arrivées au pouvoir après un coup d’État sanglant, et qui continuent, en vain, d’essayer de justifier leurs actions.

M. Yoshikawa (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer vous remercier très sincèrement, Monsieur le Président, d’avoir soulevé ce thème très important et opportun. Je tiens également à remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon de son exposé riche d’enseignements.

Chaque semaine ou presque, nous sommes témoins d’attaques terroristes dans le monde entier. Au cours du seul mois de mars, ils se sont produits au Pakistan, en Belgique, en Turquie, au Nigéria, en Côte d’Ivoire et en Tunisie. J’exprime mes plus profondes compassion et condoléances aux victimes et à leurs familles, ainsi qu’aux gouvernements et aux peuples de chacun de ces pays.

Le Japon condamne le terrorisme avec la plus grande force, et nous sommes déterminés à œuvrer avec la communauté internationale pour en venir à bout. Lundi, à Hiroshima, les Ministres des affaires étrangères du Groupe des Sept ont exprimé leur détermination à rester unis pour lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et partout où il se manifeste.

Lutter contre le terrorisme exige des efforts divers. Aujourd’hui, je voudrais m’attarder sur deux questions. Premièrement, je parlerai des combattants terroristes étrangers. Selon les estimations, environ 30 000 combattants, provenant de plus de 100 États Membres, ont été attirés vers l’État islamique d’Iraq et du Levant et les groupes qui lui sont associés. Pour endiguer le flux de ces combattants, il est important d’appliquer toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2178 (2014). Aujourd’hui, en quittant leur pays d’origine, nombre de ces combattants se rendent dans un autre pays avant d’arriver à leur destination finale; ces itinéraires fractionnés les aident à ne pas se faire repérer.

Pour détecter de tels itinéraires fractionnés, il est nécessaire non seulement d’obtenir des informations relatives aux passeports, grâce aux Renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV), mais également de se procurer les dossiers passagers (PNR), qui contiennent les informations relatives aux réservations, comme les itinéraires, le nom des compagnons de voyage et les méthodes de paiement. Le Représentant permanent de l’Uruguay a déjà souligné l’importance de ces systèmes. Le Conseil de sécurité recommande que les États Membres se servent à la fois des RPCV et du PNR, comme le prévoient respectivement la résolution 2178 (2014) et la déclaration présidentielle S/PRST/2014/23. À ma connaissance, seul un quart environ des 193 États Membres ont mis en place les RPCV, et moins encore disposent du système de dossier passagers. Si seul un petit nombre d’États Membres adoptent ces systèmes, ce n’est pas suffisamment efficace pour détecter les déplacements fractionnés. J’exhorte donc tous les États Membres à introduire ces systèmes aussi rapidement que possible. À cet égard, j’ai été particulièrement encouragé d’apprendre de la délégation française que le Parlement européen avait approuvé l’introduction du système de PNR aujourd’hui.

Aucun pays n’est à l’abri du terrorisme. Le Japon est en état d’alerte élevée face à un risque d’attaques terroristes en amont des événements importants qu’il

s’apprête à accueillir, comme le Sommet du Groupe des Sept en mai prochain, la Coupe du Monde de rugby en 2019 et les Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo en 2020. Nous sommes déterminés à renforcer les mesures antiterrorisme de manière que tous dans le monde entier puissent se sentir en sûreté et soient en sécurité en se rendant au Japon pour ces occasions importantes.

Le second aspect que je voudrais aborder a trait à l’importance de lutter contre les causes profondes du terrorisme. Nombre d’orateurs avant moi, y compris mon voisin, la Malaisie, ont eux aussi insisté sur l’importance de cet aspect. Parmi ces causes profondes, je voudrais m’attarder sur la manière dont nous pouvons prévenir l’extrémisme violent qui tend à conduire au terrorisme.

L’une des options envisageables pour prévenir l’extrémisme violent est d’apporter une aide à la création d’une société qui ne cède pas à l’extrémisme violent. Dans ce contexte, le Japon attache une immense importance à l’appui aux femmes et aux filles afin de rendre les sociétés plus résilientes. En autonomisant les femmes, nous pouvons autonomiser d’autres membres de leurs familles et de leurs communautés. Dans ce but, le Japon finance en permanence les projets d’ONU-Femmes, ainsi que ceux du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Cette année, l’un de ces projets vise à renforcer le leadership des femmes en encourageant leur implication dans le dialogue politique dans la région du Sahel. J’espère que la participation des femmes au dialogue politique contribuera à édifier des communautés résilientes face aux extrémistes violents, tels que Boko Haram.

Enfin, je voudrais souligner que l’extrémisme violent revêt par nature des aspects très divers et que, de ce fait, il convient d’adopter une approche globale pour le prévenir, en recourant à toutes les connaissances et expériences de tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Le Japon salue et appuie fermement le Plan d’action pour la prévention de l’extrémisme violent (A/70/674) du Secrétaire général, qui jette les bases d’une action intégrée au niveau de l’ensemble du système des Nations Unies. Le Plan d’action et cette action intégrée doivent se refléter dans l’examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui aura lieu en juin à l’Assemblée générale. Je tiens pour terminer à affirmer que le Japon est tout disposé à participer de façon constructive à ce débat.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela vous remercie, Monsieur le Président, de l’initiative prise par votre délégation de convoquer le présent débat public afin d’aborder un thème auquel notre pays attache une importance particulière : les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d’actes de terrorisme. De même, nous apprécions la note de cadrage (S/2016/306, annexe) préparée par votre délégation, qui contient des éléments essentiels pour discuter de ce problème d’ampleur mondiale, dans le but de redoubler d’efforts au plan international pour prévenir, combattre et éliminer ce fléau.

Nous saluons aussi la présence du Secrétaire général Ban Ki-moon, qui, par son exposé, a apporté une contribution précieuse à ce thème, dans le cadre de l’Organisation. Comme à l’ordinaire, notre délégation souscrit à la déclaration que prononcera sous peu le Représentant permanent de la République islamique d’Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le terrorisme n’est pas un phénomène nouveau, puisqu’il a toujours été utilisé dans divers conflits politiques au cours de l’histoire contemporaine. Pourtant, ces dernières années, le terrorisme a pris de nouvelles dimensions, qu’il convient d’analyser en profondeur pour déterminer la manière de le combattre. Au Moyen-Orient, le terrorisme s’est transformé en une insurrection de tout un secteur de la population, qui utilise des méthodes terroristes pour atteindre des objectifs politiques. Ces groupes – ces armées, même – disposent de capacités militaires et logistiques inédites, qui leur ont permis de s’étendre vers des pays importants de la région du Moyen-Orient, de l’Afrique du Nord et du Sahel, et de toucher d’autres régions du monde, comme l’Europe et l’Asie.

Les actes commis par les groupes terroristes mettent en péril l’intégrité territoriale et l’unité politique d’États, contribuant ainsi à déstabiliser les gouvernements légitimes et s’attaquant à l’ordre constitutionnel, dans le but ultime de les renverser. Tout cela non seulement entrave le développement économique et social des populations, mais aussi provoque la destruction des infrastructures et des institutions. À cet égard, il vaudrait la peine de déterminer quelles sont les conditions propices à la propagation du terrorisme et de l’extrémisme violent. La situation que vivent aujourd’hui les peuples frères du Moyen-Orient et de l’Afrique du Nord n’est pas née du hasard. À notre

avis, ce sont les interventions militaires menées par de grandes puissances en Iraq en 2003 et en Libye en 2011, dans le but de renverser les Gouvernements de ces pays souverains, qui ont créé les conditions nécessaires pour que Daech, Al-Qaida et Ansar el-Charia, entre autres, puissent se développer dans ces régions et y appliquer leur stratégie de destruction, fondée sur la terreur et le déni de l’Autre.

Aujourd’hui, les violences commises par ces groupes terroristes et les entités qui leur sont associées ont déclenché des conflits sectaires dans plusieurs pays d’Afrique et du Moyen-Orient, laissant dans leur sillage un cortège de destruction, aggravé par le fait que, s’abritant derrière une interprétation sectaire de la religion, ils mènent une campagne de nettoyage ethnique dans de vastes zones d’Iraq, de Syrie et de Libye, entre autres.

Il est important de tenir compte de l’effet qu’ont eu sur les sociétés de ces pays les interventions militaires et les guerres menées depuis 2003. Les enfants qui, au moment de ces interventions, avaient 6, 7 ou 8 ans sont les jeunes de 20 ou 25 ans qui aujourd’hui rejoignent en masse les groupes terroristes. Ils étaient des enfants dans ces sociétés qui, pendant ces années, ont connu une culture de mort, un rejet de la vie, le sectarisme et l’intransigeance.

Le terrorisme et l’extrémisme violent sont des problèmes de portée mondiale, qui menacent la paix et la sécurité internationales. Cela se reflète dans la menace sans précédent représentée aujourd’hui par l’autoproclamé État islamique, auquel se sont joints au moins 34 organisations terroristes de différentes régions du monde – et pas seulement du Moyen-Orient et de l’Afrique du Nord –, exacerbant la gravité du phénomène des combattants terroristes étrangers : plus de 30 000 personnes, y compris des femmes et des jeunes d’au moins 100 pays de différentes latitudes, ont rejoint les rangs de ces groupes terroristes, sans parler de la menace posée par les loups solitaires.

Le recours à la violence et au terrorisme pour assujettir différentes sociétés, civilisations, religions et croyances revêt de nouvelles formes, telles que le recrutement d’enfants, l’enlèvement, la destruction du patrimoine culturel de l’humanité, l’esclavage et la violence sexuelle comme arme de guerre, ainsi que l’utilisation d’armes chimiques. Toutefois, dans le fond, ces pratiques méprisables, qui ont eu de graves conséquences pour la population civile, en particulier les minorités ethniques et religieuses et les groupes les plus vulnérables, dont les droits fondamentaux sont systématiquement et délibérément bafoués, et qui ont provoqué une crise humanitaire sans précédent, sont le produit de pratiques mises en œuvre pour faire face à l’intolérance, à l’extrémisme violent et au sectarisme. Ces agissements dressent un tableau clair de crimes de guerre, de crimes contre l’humanité et de génocide, et les responsables doivent être traduits en justice.

L’expérience nous montre que les groupes terroristes se nourrissent du désespoir, de l’injustice, de la frustration, de l’absence de perspectives, du déni des droits de l’homme et des libertés fondamentales, en particulier dans les sociétés dévastées, pour promouvoir, au moyen de pratiques qui ressemblent à celles du fascisme, leur programme criminel, idéologique et politique. La pauvreté, les inégalités sociales et économiques, l’intolérance politique, ethnique et religieuse, et les violations de la souveraineté des peuples et des pays, entre autres, font également partie des facteurs d’incitation au terrorisme.

Les crises prolongées exacerbent les conflits et constituent un terreau fertile pour l’extrémisme violent et le terrorisme; elles alimentent la criminalité transnationale organisée et facilitent le flux, le financement et l’entraînement de combattants terroristes étrangers, renforçant ainsi la capacité d’action des organisations terroristes. C’est pourquoi la solution à long terme aux menaces posées aujourd’hui doit passer, entre autres, par un règlement politique des conflits dans des pays comme la Syrie, la Libye, l’Iraq et la Palestine.

Nous voudrions appeler l’attention du Conseil de sécurité sur les éléments mentionnés dans la note de cadrage, qui, à notre avis, sont essentiels si nous voulons avoir une stratégie efficace de lutte contre le terrorisme. Tout d’abord, nous devons déterminer comment les groupes terroristes ont obtenu leurs capacités militaires et logistiques. Les groupes terroristes ont des armes lourdes; les groupes terroristes ont des missiles; les groupes terroristes ont des armes chimiques. Qui leur a donné ces armes, et qui en assure l’entretien? Les groupes terroristes occupent de vastes territoires en Iraq, en Libye et en Syrie, et ils sont capables de vaincre et de contenir les armées nationales de ces pays. Ils sont également capables de résister aux actions des coalitions, ainsi qu’aux autres efforts internationaux pour les vaincre. Non seulement ils occupent et gouvernent ces territoires, mais ils imposent également leur idéologie fasciste et extrémiste. Tout cela n’est possible qu’avec un soutien étranger.

Par ailleurs, les groupes terroristes et extrémistes disposent également d’importants financements grâce au trafic illicite de pétrole. Il n’est pas facile de vendre du pétrole illégalement. Il existe des mécanismes qui sont parfaitement supervisés par toutes les organisations internationales, et nous ne comprenons pas pourquoi elles ne dénoncent pas ces agissements ni ne prennent de mesures claires pour mettre un terme à ce financement de groupes terroristes par le biais de la vente de pétrole. Pour vendre du pétrole, il faut le transporter et le stocker, il faut le charger sur des navires. Par conséquent, le Conseil de sécurité doit agir honnêtement sur la base des résolutions qu’il a adoptées afin de mettre un terme au flux illicite de ces ressources qui alimentent les terroristes. En outre, nous nous demandons comment il est possible que le système de financement international, qui est contrôlé et réglementé par les grands centres de pouvoir, ne soit pas capable de détecter et de bloquer ces flux financiers. Nous pensons que c’est une tâche qui doit être assumée avec une véritable détermination.

Un autre problème grave est le trafic d’armes légères et de petit calibre. Nous avons dit que le Conseil de sécurité devrait promouvoir une résolution visant à interdire le trafic d’armes légères et de petit calibre, ce qui est un euphémisme, car les armes légères et de petit calibre vont des mitrailleuses lourdes aux missiles. Par conséquent, sous cette désignation technique, des armes ont pu être fournies à des groupes non étatiques violents. Ces groupes deviennent des groupes terroristes, comme c’est le cas en Syrie, où ils s’entraînent, s’arment et se dotent de technologies avancées de destruction. Ces groupes non étatiques rejoignent ensuite le Front el-Nosra et d’autres groupes terroristes.

Afin de renverser le Gouvernement du Président Mouammar al-Kadhafi, des milliers de tonnes d’armes et de munitions ont été distribuées en Libye. Aujourd’hui, elles sont entre les mains de différentes milices et factions et se sont répandues en Asie et en Afrique, notamment dans la région du Sahel, ce qui constitue l’une des principales menaces pour la sécurité de ces pays frères d’Afrique.

La question du terrorisme ne saurait être abordée en pratiquant le de deux poids, deux mesures. Nous ne pouvons pas encourager la création de groupes terroristes pour renverser, combattre et déstabiliser des gouvernements. Ce n’est pas la première fois que cela se produit, et l’expérience a montré que ces groupes extrémistes deviennent ensuite un problème et une menace pour les gouvernements même qui les ont promus. Cela a été le cas en Afghanistan, et c’est le cas en Libye. Nous espérons que nous n’aurons pas à attendre que des documents soient déclassifiés pour comprendre que c’était l’une des principales causes qui ont favorisé l’existence des groupes terroristes actuels.

Par ailleurs, la note de cadrage appelle l’attention sur l’utilisation des réseaux sociaux en tant qu’instrument politique pour déstabiliser des gouvernements. Ce mécanisme n’est rien de nouveau. Différentes instances ont dénoncé l’utilisation de la capacité de pénétration extraordinaire des réseaux sociaux en vue de déstabiliser des gouvernements légitimes. Cela s’est passé en Iran et avec d’autres gouvernements. La différence, c’est que maintenant les groupes terroristes utilisent également cette plateforme pour diffuser leur idéologie fasciste et extrémiste et recruter des jeunes dans le monde entier. Le fait que plus de 30 000 combattants étrangers sont entrés en Syrie a beaucoup à voir avec la propagande colportée dans les pays d’origine contre des gouvernements spécifiques. Ce fut le cas de la campagne brutale menée dans certains pays européens contre la Syrie, qui a conduit des jeunes, pour diverses raisons, à rejoindre les groupes terroristes qui luttent contre le Gouvernement du Président Bashar Al-Assad. Nous pensons que le Conseil de sécurité doit viser à combattre ce problème, puisque tous les réseaux sociaux sont véhiculés par les plateformes technologiques qui relèvent du contrôle absolu des grandes sociétés informatiques.

Enfin, le Venezuela dénonce le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Il n’y a pas de bons terroristes. Il n’y a pas de mauvais terroristes. Nous déplorons que le Conseil de sécurité n’ait pas exprimé ses regrets lorsque les forces terroristes de Daech ont occupé Palmyre l’an passé, et ont décapité et tué plus de 500 personnes, exécuté l’archéologue chargé de veiller sur ce patrimoine mondial et commencé à détruire la société de Palmyre. À ce moment-là, le Conseil de sécurité n’a pas été capable de déplorer ces faits. Mais après la libération de Palmyre, le Conseil de sécurité n’a pas été capable non plus d’exprimer sa satisfaction face au fait que la ville était libérée et que l’on en commence maintenant la reconstruction.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité de dénoncer tous les actes terroristes, qu’ils se trouvent ou non favoriser, pour une raison quelconque, les intérêts nationaux de ses membres. Nous pensons, quant à nous, que tous les pays, actuellement, sont victimes de ces actes terroristes – quotidiennement, en ce qui concerne la Syrie, la Libye, le Nigéria, l’Iraq, la Turquie, le

Pakistan –, et que les pays européens, notamment, sont très touchés par ce phénomène répugnant.

Face au terrorisme, expression violente d’une idéologie extrémiste fasciste aux motifs politiques évidents, la réponse du Conseil de sécurité doit être une réponse politico-militaire. Le Conseil de sécurité a la responsabilité de prévenir les conflits qui, faute d’une réponse politique, comme dans le cas de la Palestine et du Sahara occidental, peuvent devenir des conflits violents et même donner lieu à l’expansion du terrorisme, produit de la frustration et de la désespérance de ces peuples.

Enfin, notre pays est favorable à une stratégie de lutte antiterroriste des Nations Unies résultant d’un ample débat au sein de l’Assemblée générale, ouvert à tous, et dans lequel le Conseil de sécurité, en sa qualité d’organe garant de la paix et de la sécurité internationales, prenne part de manière constructive, toujours dans le strict respect de la Charte des Nations Unies et du droit international, et en particulier du droit international humanitaire.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en qualité de représentant de la Chine.

La Chine remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son exposé. À l’heure actuelle, les activités terroristes dans le monde sont devenues un phénomène endémique. Les organisations terroristes, comme l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL) et Al-Qaida, sont désormais mieux organisées, et les terroristes passent plus fréquemment que jamais les frontières. Ils disposent d’une grande variété de filières de financement et utilisent de plus en plus les nouvelles technologies, comme Internet et les médias sociaux, pour propager leurs idées extrémistes et mener leurs activités terroristes, faisant peser ainsi une grave menace sur la paix et la sécurité internationales.

Le terrorisme est l’ennemi commun de l’humanité. Face à lui, la communauté internationale se doit d’accroître sa coopération et de contre-attaquer par des mesures de lutte efficaces tout en mettant sur pied de nouvelles initiatives ciblées, en fonction des tendances et caractéristiques qui se font jour au gré de l’évolution du terrorisme. La communauté internationale doit recourir de façon intégrée à des outils à la fois politiques, économiques et culturels afin de traiter aussi bien les symptômes que les causes profondes du terrorisme.

À cet égard, la Chine souhaite faire les six observations suivantes.

Premièrement, il est nécessaire d’accroître la dimension politique de la lutte antiterroriste et de forger un consensus international plus important. Les effets du terrorisme transcendent les frontières nationales. Aucun pays ne peut y faire face seul, et aucun pays n’est à l’abri. La communauté internationale doit suivre des normes uniformes en matière de lutte contre le terrorisme, qu’elle doit combattre sans la moindre tolérance et de façon indifférenciée. Toute activité terroriste, quel qu’en soit le prétexte, contre quelque pays et par quelque moyen que ce soit, doit être fermement réprimé.

Il convient de ne pas lier le terrorisme à un groupe ethnique ou à une religion particuliers. Dans la lutte contre le terrorisme, le rôle moteur de l’Organisation des Nations Unies et de son Conseil de sécurité doit prendre toute sa mesure. Les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies doivent être respectés, et l’efficacité de la coordination renforcée, de façon à permettre la formation d’un front international contre le terrorisme et une répression implacable des terroristes, qui doivent être assujettis à des pressions considérables.

Deuxièmement, nous devons endiguer les mouvements de terroristes de part et d’autre des frontières et nous montrer vigilants en menant une lutte efficace contre ceux qui reviennent. La fréquence de circulation transfrontière des combattants terroristes étrangers constitue une menace grave à la sécurité des pays d’origine, de transit et de destination. La communauté internationale doit accorder la plus grande attention à ce problème, et les pays concernés doivent coopérer étroitement afin de renforcer les contrôles aux frontières et d’intensifier la coopération en matière de répression. Il faut notamment qu’ils s’attèlent dès que possible à la mise en place de bases de données relatives à la lutte antiterroriste, à l’échange de données entre services de renseignement et à la destruction des réseaux qui facilitent la circulation des terroristes.

Toutes les parties concernées se doivent de renforcer la communication, de s’entraider dans le domaine du renseignement et d’intensifier la coopération en matière de répression afin de pouvoir répondre efficacement à la menace des terroristes de retour dans leur pays d’origine et de veiller à ce que les terroristes soient sévèrement punis partout où ils essaient de trouver refuge.

Mon troisième point concerne la mise à niveau des moyens de riposte et la répression efficace de l’utilisation d’Internet et des médias sociaux à des fins terroristes. Internet et les médias sociaux sont

devenus, désormais, un cadre d’expression privilégié pour les organisations terroristes. La communauté internationale se doit, compte tenu des caractéristiques du cyberespace, d’adopter des mesures efficaces permettant de combattre résolument les activités criminelles des groupes terroristes, et notamment la diffusion sur le Web de contenus audiovisuels visant à propager les idées extrémistes, mobiliser des fonds, faire de la promotion de contenus, recruter pour des attentats terroristes et planifier des activités terroristes. Toutes les parties doivent mettre scrupuleusement en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, renforcer la réglementation d’Internet et réprimer l’utilisation d’Internet à des fins terroristes. Les organes compétents de l’ONU doivent identifier correctement les points de rupture et points d’intervention et faire émerger idées et initiatives nouvelles de nature à promouvoir la coopération internationale et à renforcer la coordination en matière de réglementation cybernétique.

Quatrièmement, il est nécessaire de renforcer la coopération globale et d’éliminer les sources de financement et d’armes dont dépendent les terroristes. Les groupes terroristes tels que l’EIIL dépendent lourdement de l’exploitation des ressources naturelles pour le financement de leurs opérations. La communauté internationale doit appliquer efficacement les résolutions 2199 (2015) et 2253 (2015), entre autres, renforcer la coopération en matière de réglementation des secteurs financiers et autres, et empêcher efficacement les groupes terroristes de mobiliser des fonds moyennant le trafic de pétrole et de biens du patrimoine culturel.

Les pays doivent être hautement vigilants face à la menace réelle que constitue le terrorisme nucléaire, biologique et chimique, renforcer leur coordination et leur coopération, s’employer à augmenter le niveau de sécurisation des matières en question, favoriser le partage d’information au niveau international et améliorer la législation et la réglementation pertinentes de façon à refermer les filières Internet par lesquelles les organisations terroristes tentent d’acquérir des matières nucléaires, biologiques et chimiques.

Cinquièmement, il convient d’intensifier, aux fins de la lutte contre le terrorisme, la prévention et les moyens de contrôle en amont. Tous les pays doivent se pencher sérieusement sur les faits de diffusion de l’extrémisme violent et d’incitation à la haine nationale et religieuse par des organisations terroristes, dans le cadre de l’application rigoureuse de la résolution 1624 (2005). Les pays doivent adopter des lois énergiques visant à combattre efficacement l’incitation au terrorisme, et réprimer, dans le respect de la loi, la diffusion des idées extrémistes violentes.

Sixièmement, les pays doivent travailler ensemble à la mise en place d’un nouveau type de relations internationales dont la coopération gagnant-gagnant serait le pilier, établir un cadre conceptuel commun, holistique,coopératif et durable de sécurité, promouvoir résolument la gouvernance mondiale en matière de sécurité, favoriser le développement et la prospérité universels et s’engager dans des échanges culturels pour parvenir à l’harmonie tout en respectant les différences entre les diverses cultures, en se traitant d’égal à égal et en s’inspirant les uns et des autres afin de créer un climat social et culturel dans lequel les différentes nations, cultures et religions coexistent harmonieusement. Il faut s’attacher à promouvoir le règlement politique des conflits régionaux, maintenir un environnement international propice à la paix, à la stabilité et au développement durable et éliminer sans tarder les terreaux fertiles au terrorisme.

La Chine est un membre important du camp international de lutte contre le terrorisme. Les forces terroristes du Turkestan oriental représentées par le Mouvement islamique du Turkestan oriental est une menace réelle à laquelle la Chine est confrontée aujourd’hui. Ces dernières années, le mouvement terroriste du Turkestan oriental n’a cessé d’inciter et d’organiser des activités terroristes qui ont sérieusement menacé non seulement la sécurité nationale de la Chine, mais aussi la sécurité et la stabilité régionales. Le Président chinois, M. Xi Jinping a souligné que la Chine continuera de lutter contre les terroristes sur les deux fronts simultanément, aux niveaux national et international, et de renforcer encore la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme. À ce jour, la Chine a mis en place un mécanisme de coopération en matière de lutte contre le terrorisme avec plus de 10 pays et établi avec eux des liens de coopération considérables. La Chine est aussi profondément impliquée dans des mécanismes de coopération multilatéraux, tels que l’Organisation des Nations Unies, l’Organisation de Shanghai pour la coopération et le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, apportant ainsi une importante contribution à la lutte internationale contre le terrorisme. La Chine continuera de prendre une part active à la coopération bilatérale et multilatérale en matière de lutte contre le terrorisme, intensifiera l’échange de renseignements dans le cadre de cette lutte et fournira, dans la mesure

de ses capacités, une aide matérielle et une assistance au renforcement des capacités dans le domaine de la lutte contre le terrorisme à d'autres pays en développement.

La Chine est prête à continuer à défendre l'esprit de respect mutuel et de coopération sur un pied d'égalité avec tous les autres pays, à renforcer les échanges et la coopération, à s'efforcer de promouvoir la coopération internationale contre le terrorisme, afin que nous puissions édifier un réseau serré de lutte contre les organisations et les forces terroristes qui ne laisse aucun angle mort au terrorisme afin de garantir la paix et la sécurité régionales et mondiales.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont invitées à en distribuer le texte et à en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prennent la parole dans la salle. Je demande aux orateurs de prononcer leur déclaration à une vitesse raisonnable afin que l'interprétation puisse être assurée avec précision.

Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

M. Gómez Camacho (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie votre délégation d'avoir convoqué ce débat, Monsieur le Président. Je remercie également le Secrétaire général pour l'exposé qu'il nous a présenté.

Je voudrais, pour commencer, réitérer que mon pays condamne fermement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes manifestations. De même, nous prenons également des mesures efficaces contre le terrorisme, tant aux niveaux national que multilatéral, tout en respectant pleinement les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Tous les États ont l'obligation d'agir en stricte conformité avec le droit international, en particulier la Charte des Nations Unies, le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit des réfugiés.

Il est d'une importance capitale de ne pas associer le terrorisme à une religion, une nationalité, une civilisation ou un groupe ethnique. Les dirigeants politiques, religieux et communautaires doivent garantir que les messages qu'ils transmettent sur le terrorisme et sur la manière de le combattre promeuvent la tolérance, le respect et la culture de la paix, en évitant les messages xénophobes et discriminatoires.

Depuis 2002, le Mexique a pris l'initiative sur la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, tant à New York qu'à Genève. La résolution 70/148 réaffirme l'engagement de la communauté internationale à respecter ses obligations dans ce domaine. Elle réaffirme également l'importance de la société civile et des organisations humanitaires, ainsi que le droit à la vie privée et la participation des femmes à la formulation de mesures antiterroristes.

À l'approche de l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en juin, je tiens à faire les quatre points spécifiques suivants :

Premièrement, il faut améliorer la cohérence et la coordination entre les différents bureaux des Nations Unies qui composent la Stratégie. Cela signifie qu'il faut revoir son architecture et la définition de es mandats.

Deuxièmement, il faut améliorer la communication et la coordination entre l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme.

Troisièmement, il importe de veiller à ce que les efforts de la Stratégie soient dûment fondés sur ses quatre piliers d'action et comportent un vaste programme en matière de développement, de sécurité et le respect des droits de l'homme.

Quatrièmement, nous devons toujours privilégier une approche préventive. Cela signifie qu'il faut s'attaquer aux causes qui conduisent au terrorisme au travers de deux mesures principales : améliorer des capacités des États et renforcer le développement.

S'il est compréhensible que nous essayions de prévenir la l'extrémisme violent afin d'éviter la prolifération du terrorisme, il est essentiel de réfléchir à ses conséquences. Le Mexique est préoccupé par la tentation de fusionner ces concepts, ce qui pourrait entraîner une application trop large des mesures antiterroristes et punir des comportements qui, en aucun cas, ne pourraient être qualifiés d'actes de terrorisme.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je suis certain

que votre direction avisée et votre expérience produiront des résultats positifs. Qu’il me soit permis également de vous remercier d’avoir organisé ce débat public de haut niveau. Je remercie le Secrétaire général pour son exposé qui a été très instructif.

Le terrorisme est l’un des défis les plus importants auxquels sont confrontés diverses communautés, des individus et des États, quelle que soient leur religion ou leur appartenance ethnique. C’est un phénomène qui reçoit un financement important et constitue un obstacle au développement. Le terrorisme ne connaît pas de nationalité ni le pays d’origine et, par conséquent, le Royaume d’Arabie saoudite tient à souligner une fois de plus son rejet et sa condamnation de tous les actes de terrorisme sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, quels que soient les objectifs visés. Ce sont des crimes odieux rejetés par l’Islam, des crimes sans aucune base ni fondation. Nous observons également avec une vive inquiétude la multiplication des infractions motivées par la haine pouvant aller jusqu’à la violence et le terrorisme contre les populations musulmanes dans le monde. Certains, sans discernement, leur font porter la responsabilité de ce que font quelques extrémistes, et appellent à leur exclusion et à un traitement discriminatoire en supposant que des crimes sont commis dans les milieux musulmans. Cela accroît le danger terroriste et le risque que le terrorisme ne se propage.

Nous réaffirmons notre coopération ainsi que notre contribution et notre participation sérieuses et soutenues aux efforts internationaux et bilatéraux déployés pour lutter contre le terrorisme et son financement. Nous nous employons également à l’éradiquer, y compris en nous engageant totalement à appliquer toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme.

Le Royaume d’Arabie saoudite joue un rôle moteur dans la lutte contre le terrorisme. En effet, il a pris une position ferme et résolue contre le terrorisme aux niveaux local et international. Il a combattu le terrorisme au niveau local et l’a fermement condamné au niveau international et s’est employé à tarir ses sources idéologiques et matérielles. Parmi ces efforts figurent la criminalisation des actes terroristes, de l’incitation au terrorisme, des actes de sédition, des déplacements vers des lieux de combat, ainsi que le renforcement et le développement des régimes et règlements relatifs à la lutte contre le terrorisme et son financement. Les efforts du Royaume d’Arabie saoudite se sont avérés efficaces dans la lutte antiterroriste par la mobilisation de tous ses organes pour protéger la société du danger posé par les terroristes et éliminer les cellules terroristes partout où elles apparaissent. Ces efforts faits en matière de sécurité ont également permis de diriger des frappes préventives, de déjouer des tentatives d’actes terroristes, et de prendre des mesures contre ceux qui exprimaient des idées pernicieuses parmi les sympathisants et les bailleurs de fonds du terrorisme, qui ne sont pas moins dangereux que ceux qui exécutent les opérations terroristes.

De même, tous les actes terroristes ont été fermement condamnés et dénoncés par les différentes composantes de la société saoudienne. Le Royaume d’Arabie saoudite a été un des premiers à exhorter la communauté internationale à prendre des mesures face au terrorisme. Il a appelé à l’adoption d’un plan d’action global dans le cadre des références juridiques internationales en vue de venir à bout du terrorisme et de préserver la souveraineté, la sécurité et la stabilité des États. Le Royaume a accueilli de nombreuses conférences internationales et a contribué à la création du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme. Il a également annoncé récemment une contribution de 10 millions de dollars à la création d’un nouveau centre spécialisé dans la lutte contre le terrorisme nucléaire au siège de l’Agence internationale de l’énergie atomique à Vienne, et de 500 000 euros au projet de modernisation des laboratoires de l’Agence à Seibersdorf. Le Royaume est également un des premiers pays à avoir appuyé les résolutions internationales relatives à la sécurité nucléaire. Il a également ratifié la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et est partie à la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Le monde musulman est le premier à faire les frais du terrorisme, qu’il s’agisse du terrorisme officiel organisé basé sur l’occupation et l’usurpation des territoires et des biens ou du terrorisme dissimulé sous le voile d’une religion ou d’une confession. Ce sont la réticence à condamner le terrorisme officiel organisé auquel se livre Israël et le fait qu’il ne soit pas tenu responsable des meurtres systématiques, de la construction de colonies, de la judaïsation et du nettoyage ethnique constant commis par son armée colonisatrice et ses colons terroristes, qui constituent des crimes de guerre et des crimes contre l’humanité, qui aboutissent au développement et à la propagation du terrorisme. La politique des deux poids des mesures pratiquée par certains États et la prise en compte des intérêts des puissants sans se soucier d’assurer la justice et l’équité,

tout cela est très étroitement lié à l’exacerbation de la haine, de la violence, de l’extrémisme et du terrorisme.

Le Royaume d’Arabie saoudite s’est tenu fermement aux côtés de ses frères arabes contre la politique d’ingérence menée par l’Iran dans la région arabe. Cette politique vise à intensifier les différends et les conflits, à exporter la révolution, à créer un climat propice à la propagation de l’extrémisme, de la violence et du terrorisme confessionnel et doctrinal, à déstabiliser la sécurité, l’ordre et la stabilité, à encourager les tensions confessionnelles, à appuyer le terrorisme et à mettre en place des milices armées et des groupes terroristes, tels le Hezbollah au Liban et d’autres milices confessionnelles. Des groupes terroristes ont également été créés à Bahreïn, financés et formés par les gardiens de la révolution iraniens. L’Iran poursuit également ses tentatives de contrebande d’armes et d’explosifs vers le Yémen, en violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Suite à l’aggravation du danger posé par le terrorisme, qui menace de nombreux États musulmans et amis, le Royaume d’Arabie saoudite a annoncé la formation d’une alliance islamique regroupant 34 États afin de combattre le terrorisme. Cette alliance entend également être un partenaire international actif à tous les niveaux – des idées, de la culture, du financement et de l’informatique – en vue de renforcer la sécurité et de devenir une force d’intervention contre toute organisation terroriste. Le Royaume d’Arabie saoudite s’est également dit prêt à participer à tout effort international visant à extirper Al-Qaida et Daech de Syrie et d’autres lieux.

Ma délégation a mis en garde à maintes reprises contre les crimes atroces perpétrés par les autorités syriennes par l’intermédiaire des milices chabbiha et le fait qu’elles utilisent des groupes étrangers scandant des slogans sectaires, ce qui a créé des conditions propices à l’expansion des groupes terroristes que sont Daech et le Front el-Nosra et a attisé le terrorisme, qui menace maintenant le monde entier. Nous appelons l’attention du Conseil sur le fait que, malgré les efforts intensifs déployés pour mettre fin aux hostilités en Syrie, et en violation des résolution 2254 (2015) et 2268 (2016), les forces syriennes, depuis l’annonce de la fin des opérations militaires, a commis plus de 900 violations qui ont entraîné la mort de plus de 150 personnes, des civils pour la plupart, y compris par des attaques contre des hôpitaux et des écoles et l’emploi d’armes frappant aveuglément, notamment des barils d’explosifs. Elles continuent également d’assiéger des civils et d’entraver l’acheminement de l’aide humanitaire. Les violations constantes commises par les autorités syriennes mettent en péril l’accord de cessation des hostilités et l’ensemble des efforts de négociations.

Nous affirmons que la lutte contre le terrorisme en Syrie et dans la région est intrinsèquement liée à la conclusion d’un accord qui prévoie un organe de gouvernement transitoire politique ayant les pleins pouvoirs exécutifs, conformément au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe), œuvrant à l’édification de la Syrie de l’avenir, une Syrie qui rejette le terrorisme et refuse la violence, et se hisse au-dessus de l’intolérance et de l’extrémisme, une Syrie qui refuse de laisser une place à ceux dont les mains sont recouvertes du sang du peuple syrien.

La protection des civils contre l’occupation et les meurtres systématiques, le refus de propager les tensions confessionnelles et doctrinales, la garantie du respect des instruments internationaux ne sont pas uniquement des engagements moraux et juridiques mais également une exigence essentielle dont l’absence est une des principales causes profondes de la propagation du terrorisme. C’est pourquoi cela doit figurer au premier rang des priorités des efforts internationaux de lutte contre le terrorisme. La délégation de mon pays continuera donc de coopérer au niveau international pour garantir la sécurité et la stabilité de la région et le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Hongrie.

Mme Bogyay (Hongrie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d’abord à remercier la Chine d’avoir organisé ce débat public extrêmement important.

La Hongrie s’associe évidemment à la déclaration qui va être prononcée tout à l’heure au nom de l’Union européenne, mais je souhaite dire quelques mots à titre national.

La Hongrie est convaincue que le terrorisme est un problème mondial contre lequel il faut mener une lutte mondiale. Nous répétons sans cesse que les terroristes ne peuvent pas l’emporter, mais nous ne pouvons lutter contre le terrorisme qu’en établissant une coopération internationale aussi large que possible et en nous aidant d’un ensemble complet d’instruments, qui vont des mesures de sécurité aux moyens de prévention. La Hongrie estime que tous les actes de terrorisme sont criminels et injustifiables, quels qu’en

soient les motivations, le lieu, le moment et les auteurs. Le terrorisme ne saurait être associé à aucune religion, nationalité, civilisation ni à aucun groupe ethnique.

La Hongrie estime que l'ONU est aujourd'hui la mieux placée pour jouer un rôle directeur dans la coordination de la coopération internationale contre le terrorisme. Elle est la mieux placée pour évaluer et recenser les priorités internationales, élaborer des stratégies et des politiques internationales et jouer un rôle important dans le renforcement des capacités. À cet égard, nous appuyons pleinement l'approche intégrée présentée par le Secrétaire général dans son récent Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674). Nous estimons également que l'examen à venir de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies offrira une possibilité exceptionnelle de générer un consensus sur le cadre robuste de coopération et de coordination internationales qu'il faut mettre en place pour combattre le terrorisme aujourd'hui.

La Hongrie appuie tous les efforts internationaux et régionaux visant à assécher les sources de financement du terrorisme. Le code pénal hongrois criminalise le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent à ces fins. Nous estimons que les activités et les efforts entrepris par les cellules de renseignement financier compétentes des États Membres doivent être harmonisés sur la base d'informations et d'enquêtes communes, le cas échéant, afin de limiter plus efficacement la capacité des organisations terroristes à fonctionner et à survivre.

Les récentes tragédies qui ont frappé Bruxelles nous ont douloureusement rappelé qu'il importe d'endiguer le flux des combattants terroristes étrangers. Il faut renforcer l'efficacité des contrôles aux frontières pour parvenir à gérer la menace sécuritaire que pose le retour des combattants terroristes étrangers. Des bases de données interopérables et le partage d'informations en temps réel devraient nous permettre de surveiller plus efficacement les déplacements des combattants terroristes étrangers et de garantir une réaction rapide de tous les acteurs concernés.

Une stratégie globale de lutte contre le terrorisme ne peut être basée uniquement sur des mesures de sécurité. Le renforcement des mesures de prévention est également un facteur de réussite crucial. La bonne gouvernance, la primauté du droit, le plein respect des droits de l'homme, une éducation de qualité, la participation des jeunes et le dialogue interculturel sont autant d'éléments qui jouent un rôle important dans la prévention de la radicalisation. Nous devons également faire participer à ces efforts tous les membres de la société, notamment les chefs religieux, les dirigeantes et les chefs de file dans les domaines artistique, musical et sportif.

Un des principaux défis de notre époque consiste à créer un Internet libre et sûr pour nos enfants et nos jeunes et à empêcher les terroristes d'exploiter Internet pour servir leurs intérêts. Nous devons tirer l'enseignement des exemples d'activisme responsable en ligne qui encourage véritablement les jeunes à apporter leur contribution à des sociétés sans exclusive et à l'édification d'un avenir durable pour tous. Nous appuyons tous les efforts visant à contrer la propagande fallacieuse des terroristes, notamment les activités des communautés musulmanes, des dirigeants islamiques, des imams et autres personnalités islamiques importantes qui s'efforcent de marquer clairement la différence entre l'islam en tant que religion et la propagande de Daech, qui va à son encontre. Nous nous félicitons par ailleurs que plusieurs fournisseurs d'accès et de contenus soient disposés à coopérer avec la communauté internationale lorsque des messages terroristes en ligne leur sont signalés.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à M. António.

M. António (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le présent mois, et d'avoir convoqué cet important débat public au moment opportun. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son exposé très pénétrant.

Le présent débat se déroule dans le contexte d'une aggravation incessante des problèmes de paix et de sécurité du fait de la montée du terrorisme et de l'extrémisme violent. Les récents attentats terroristes commis dans de nombreuses capitales, qui ont choqué la conscience de la communauté internationale, constituent une illustration supplémentaire de la magnitude des problèmes auxquels nous sommes confrontés. Je réaffirme que l'Union africaine rejette fermement et sans équivoque le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et qu'elle condamne fermement tous les actes de terrorisme, qui ne sauraient en aucun cas être justifiés. J'exprime une nouvelle fois la solidarité du continent aux pays touchés et aux victimes, dont les dures épreuves ne peuvent être ignorées et appellent une mobilisation. Nous sommes fermement convaincus que le terrorisme ne peut ni

ne doit être associé à aucune religion, nationalité ou civilisation. De même, le terrorisme ne saurait être assimilé à la lutte légitime des peuples sous occupation étrangère pour la réalisation de leur droit inaliénable à l’autodétermination.

En Afrique, le terrorisme et l’extrémisme violent continuent de représenter la principale menace à la paix et à la sécurité. Au cours de la décennie écoulée, cette menace s’est propagée géographiquement et a donné lieu à un niveau de violence sans précédent dans diverses régions du continent. Face à ces problèmes, l’Union africaine (UA) et ses mécanismes régionaux restent déterminés à lutter contre le terrorisme et l’extrémisme violent. Les organes politiques compétents de l’UA ont élaboré un cadre global pour la mise en œuvre des instruments africains et internationaux de lutte contre le terrorisme en Afrique. La Convention sur la prévention et la lutte contre le terrorisme de 1999 et son Protocole additionnel de 2004, ainsi que le plan d’action de 2002 et la création du Centre africain d’études et de recherche sur le terrorisme, constituent une base juridique et institutionnelle solide en vue de renforcer la coopération entre les États membres.

L’Union africaine a également lancé de nombreuses initiatives de renforcement des capacités afin de renforcer les capacités de ses États membres en matière de lutte contre le terrorisme. L’Union africaine a de nouveau montré son engagement à l’occasion du récent Sommet du Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine, tenu le 29 janvier, durant lequel il a notamment été procédé à un examen des efforts de l’UA en matière de lutte antiterroriste. Le Sommet a réaffirmé la pertinence continue des instruments adoptés par l’Organisation de l’unité africaine et l’Union africaine au cours des dernières années et a souligné la nécessité d’efforts renouvelés pour lutter contre l’extrémisme et les interprétations religieuses obscurantistes qui favorisent l’intolérance et la violence.

Le Sommet a également convenu de poursuivre et d’intensifier les efforts visant à appuyer la mise en place de mécanismes de coopération régionale pour faire face aux menaces transnationales spécifiques dans différentes régions du continent. À cet égard, il convient de rappeler que plusieurs mécanismes de coopération en matière de sécurité ont déjà été mis en place afin d’encourager le renforcement de la coordination et de l’échange d’informations entre les États Membres, notamment dans le cadre du Processus de Nouakchott, de l’Unité de fusion et de liaison du Sahel, du Processus de Djibouti pour l’Afrique de l’Est et de l’Unité de fusion et de liaison de l’Afrique de l’Est. Dans ce contexte, la communauté internationale doit reconnaître et appuyer pleinement et à tous les égards les progrès réalisés sur le terrain par les pays qui fournissent des contingents à la Mission de l’Union africaine en Somalie dans la lutte contre le groupe terroriste que sont les Chabab. Toute réduction de ses ressources aura des répercussions très néfastes sur les progrès réalisés à ce jour. L’opérationnalisation récente du Mécanisme africain de coopération policière permettra également d’améliorer considérablement la capacité du continent à faire face à la menace que représentent le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

En ce qui concerne la question du financement du terrorisme, l’Union africaine a exprimé à maintes reprises ses profondes préoccupations au sujet des flux financiers provenant de l’extérieur du continent au profit des groupes terroristes et extrémistes, et a souligné l’importance de mener des enquêtes sur cette question afin de déterminer l’ampleur du problème et de faire des recommandations sur la façon de l’aborder globalement. Il convient également de noter que l’Union africaine interdit le paiement de rançons en échange d’otages et a demandé que de tels actes soient considérés comme des crimes.

Pour terminer, je voudrais réitérer l’engagement de l’Union africaine à assumer pleinement sa part de responsabilité dans la lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent. Nous devons également garder à l’esprit que c’est une responsabilité qui nous incombe à nous tous et que nous devons agir collectivement pour faire face à ce fléau, qui porte atteinte non seulement à la paix et à la sécurité internationales, mais également aux valeurs et aux principes qui caractérisent nos sociétés diverses et démocratiques depuis longtemps.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Colombie.

M. Morales López (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Chine d’avoir pris l’initiative, durant sa présidence du Conseil, d’organiser ce débat public et d’avoir élaboré la note de cadrage y relative (S/2016/306, annexe).

Avec chaque jour qui passe, il devient de plus en plus urgent de prendre des mesures efficaces et globales face aux menaces telles que le terrorisme, l’extrémisme violent et le phénomène des combattants terroristes étrangers. Chaque jour, nous voyons des citoyens

provenant de différents pays et régions du monde se battre dans des conflits avec lesquels ils n'ont rien à voir ou pour des causes violentes dans des pays très éloignés de leurs pays d'origine. La propagation récente du terrorisme, de l' extrémisme violent et des discours d'incitation à la haine porte atteinte à notre capacité et à celle des générations futures de coexister en harmonie.

Nous avons l'obligation impérative de créer des environnements sociaux et culturels qui ne glorifient pas la violence. Le terrorisme ne peut pas et ne doit pas être associé à aucune religion, aucune ethnie, aucune communauté ni aucune nationalité. Par conséquent, nous devons nous unir pour le combattre résolument, sur la base de critères objectifs. Toutes nos actions doivent être menées dans le plein respect des normes internationales et de l'état de droit. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons faire des progrès et empêcher cette menace de perdurer et de se renforcer à l'avenir. Tel que l'a indiqué le Secrétaire général, ce n'est qu'en respectant les normes des droits de l'homme et du droit international humanitaire que nous pouvons éviter que les stratégies adoptées pour lutter contre ce fléau ne s'avèrent contre-productives et ne nuisent davantage aux communautés qu'elles sont censées protéger.

La Colombie fait partie du Forum mondial de lutte contre le terrorisme et promeut l'adoption, la mise en œuvre et l'application de divers conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme et des résolutions du Conseil de sécurité, en tant que moyen efficace de prévenir, de réprimer et d'éliminer le terrorisme dans le cadre d'une coopération étroite. Les liens étroits qui existent entre le terrorisme et les différentes formes et manifestations de la criminalité transnationale organisée ont permis aux organisations terroristes de se développer, du point de vue de la taille et de la portée de leurs activités. La communauté internationale doit s'attaquer efficacement à l'économie du terrorisme, en mettant un accent particulier sur les finances et le blanchiment d'argent provenant d'activités illicites.

Le terrorisme, qui est l'un de nos défis communs, évolue de jour en jour et ce n'est que grâce aux efforts concertés de nos pays et de cette Organisation que nous pouvons le combattre. Tel que l'indique la note de cadrage élaborée par la présidence, étant donné la gravité et l'importance de ce phénomène, il est impératif que le Conseil de sécurité, sans préjudice de son rôle principal de maintenir la paix et la sécurité, privilégie la coopération avec les autres organes de l'Organisation – l'Assemblée générale et le Secrétariat –, afin qu'ils puissent joindre leurs efforts en vue de son élimination définitive et pour créer le climat de paix et de sécurité internationales dont le monde a besoin pour avancer dans d'autres domaines du développement.

La lutte contre le terrorisme ne sera pas entièrement couronnée de succès en l'absence d'une convention globale sur le terrorisme international. Cela fait déjà des années que nous débattons en vue de l'adoption de cette convention. La gravité du terrorisme international nous oblige à prendre des décisions définitives à ce sujet, aussi difficiles soient-elles. L'adoption de cette convention permettrait de compléter les instruments existants, de combler les lacunes qui subsistent et de renforcer le cadre juridique international contraignant pour lutter contre ce crime. La Colombie réitère la nécessité de privilégier des consultations ouvertes et sans exclusive, comme il sied à ce forum multilatéral, en vue d'élaborer sans plus tarder cette convention globale. Nous estimons qu'un texte adopté par consensus témoignerait de l'engagement de tous les États Membres en faveur d'un bien collectif, à savoir l'élimination du terrorisme.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Akbaruddin (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme. Aujourd'hui, le terrorisme est un phénomène mondial. Aucun pays ni aucune société ne peut rester à l'abri de ce phénomène ou y être indifférent. Selon des statistiques dignes de foi, 2 850 personnes ont perdu leur vie et près de 4 000 personnes ont été blessées suite à des actes de violence liés au terrorisme dans 38 pays, au cours du premier trimestre de cette année. En effet, le terrorisme est en train de faire payer un tribut mortel au monde. Par conséquent, nous nous félicitons de votre initiative d'organiser ce débat, qui est un pas en avant en vue de l'adoption d'une approche globale face à un défi collectif.

S'il est vrai que la communauté internationale a fait des progrès dans la mise en place d'un ordre fondé sur des règles pour gérer de nombreux aspects de la mondialisation, il a encore beaucoup à faire pour faire face aux menaces de sécurité en évolution constante, comme le terrorisme. Aujourd'hui, les terroristes sont reliés par des réseaux mondiaux. Ils ont étendu la portée de leurs activités et se sont transformés en monstres multicéphales. Hélas, les efforts de la communauté

internationale visant à lutter contre le terrorisme sont encore embryonnaires.

L’Organisation des Nations Unies est particulièrement bien placée pour servir de cadre à une coopération et une coordination véritables dans notre lutte collective contre le terrorisme. Dans le cadre de cette coopération, il faudra notamment établir des normes, élaborer des règles et définir des moyens concrets et spécifiques permettant de lutter contre le terrorisme. C’est pour cette raison que nous estimons que l’action du Conseil de sécurité, à elle seule, aussi efficace qu’elle puisse être pour faire face à des menaces précises, ne saurait suffire pour faire face à ce fléau mondial qu’est le terrorisme.

Pour placer dans un cadre normatif plus large les efforts antiterroristes que déploient présentement de nombreux gouvernements, l’adoption d’une convention générale contre le terrorisme international s’impose. Elle mettrait en place un cadre permettant qu’une action locale soit menée selon les normes mondiales. Elle donnerait de la cohérence aux réponses nationales contre ce qui est un défi pour nous tous. Alors même que nous nous employons à contribuer à l’adoption d’un cadre normatif sous la forme d’une convention, plusieurs autres mesures peuvent être prises pour ôter toute légitimité au terrorisme.

Premièrement, nous sommes d’accord avec l’affirmation faite dans la note de cadrage (S/2016/306, annexe) que tout acte terroriste est un crime injustifiable, quels qu’en soient le moment, le lieu ou l’auteur. Aujourd’hui, le monde s’accorde pour dire qu’aucune cause ne peut justifier le terrorisme. Tout document final faisant référence au terrorisme doit donc renforcer cette approche. La solidarité exprimée après une attaque et les déclarations politiques faites indépendamment des faits revêtent une valeur qui est souvent sous-estimée.

Deuxièmement, des cadres comme le Groupe d’action financière, qui établit les normes en matière de lutte contre le blanchiment d’argent et le financement du terrorisme, ou le Groupe Egmont, qui est un réseau informel de cellules de renseignement financier, sont d’importants éléments pour avilir et vaincre les organisations terroristes.

Troisièmement, nous devons contrôler effectivement, en amont et en aval, les activités associées au terrorisme et nous attaquer à l’écosystème qui engendre le terrorisme. C’est pourquoi nous sommes pour la formulation d’un cadre juridique pour criminaliser les déplacements des combattants terroristes étrangers.

Quatrièmement, en termes d’appui concret, les Comités des sanctions du Conseil de sécurité doivent se montrer plus sensibles aux demandes des États Membres tendant à l’inscription, à titre préventif, d’individus et d’entités sur les listes aux fins de la lutte contre la terreur. Ils doivent aussi assurer un suivi plus rigoureux des plaintes concernant des violations commises par les personnes et les entités inscrites sur les listes.

Cinquièmement, les procédures d’unanimité et d’anonymat du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l’État islamique d’Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, et du Comité créé par la résolution 1988 (2011), doivent être réexaminées. Actuellement, ces procédures engendrent l’absence de responsabilité sous couvert d’unanimité et d’anonymat. Chacun des 15 membres a maintenant un droit de veto et personne, à part ces 15 membres, ne sait qui a exercé ce droit dans un cas particulier. Dans leur ensemble, les Membres de l’ONU n’ont jamais été informés officiellement des raisons pour lesquelles il n’est pas fait droit aux demandes d’inscription de terroristes sur la Liste. Les mécanismes antiterroristes comme les comités des sanctions, qui agissent au nom de la communauté internationale, doivent instaurer la confiance et non engendrer l’impunité en recourant à cette forme de veto qui ne dit pas son nom.

J’espère que les résultats du présent débat contribueront positivement à la consolidation des délibérations en cours sur une convention générale contre le terrorisme international et de celles qui auront lieu dans le cadre du prochain examen de la Stratégies antiterroriste mondiale des Nations Unies,. Bien que nous ayons accompli des progrès sur plusieurs fronts, forger un large consensus sur une question comme la lutte contre le terrorisme est une épreuve que nous devons encore passer à l’ONU. Et c’est aussi une épreuve à laquelle aucun d’entre nous ne peut se permettre d’échouer.

Le Président (*parle en chinois*) : Il reste encore plusieurs orateurs inscrits sur ma liste. Je me propose donc, avec l’assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu’à 15 heures.

La séance est levée à 13 h 15.